

## BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE ?

CONTACTEZ-NOUS

### BADRE IZOUGGAGHEN

Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

Cell.: 514 991-7738

Courriel : badre@mtgcentr.com  
514-990-0391  
10345 Papineau suite 220,  
Montréal, QC, H2B 2A3



Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque




**IqamaFinder**

DISPONIBLE SUR  


À partir du 15 Février 2016

**VOTRE PUB ICI**

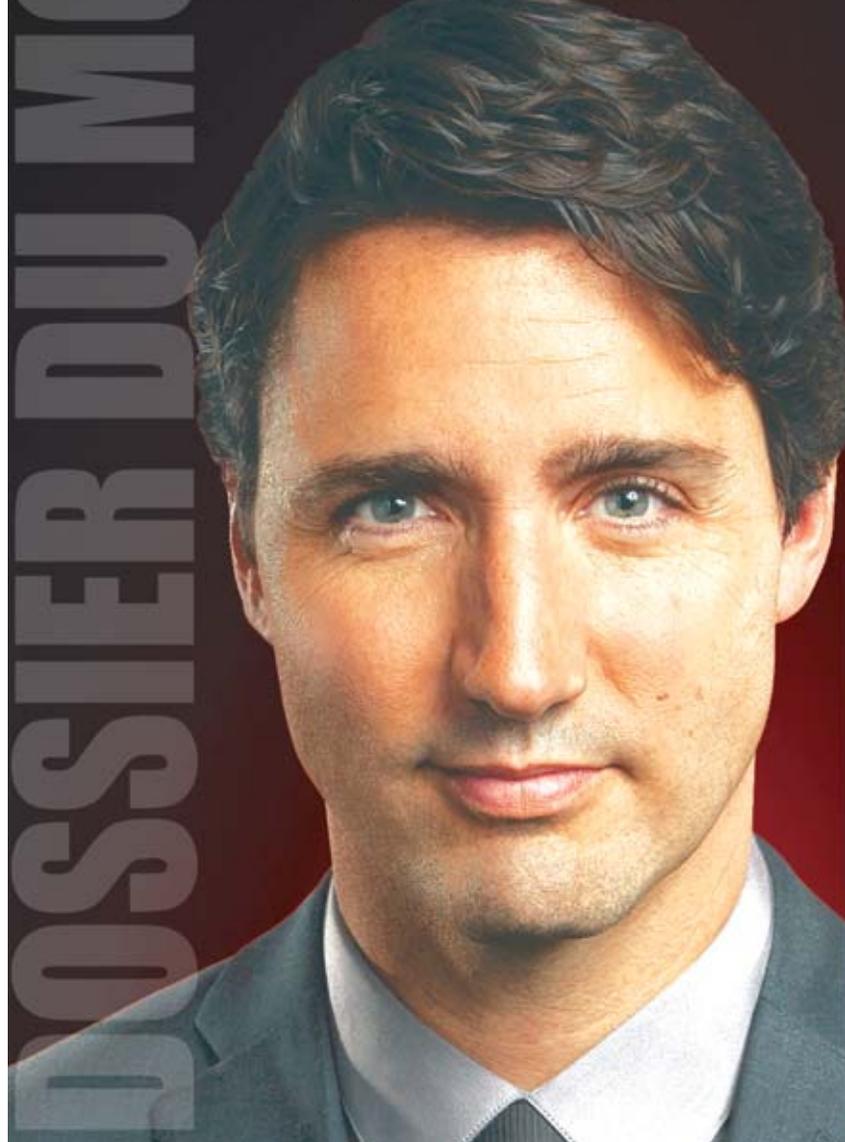
Pour un prix  
minimum et  
une portée  
maximum

Appeler au  
514-576-9067

# ÉNERGIE EST

## Une patate chaude refilée à Trudeau?

(Pages 4 et 5)



## ÉDITORIAL

Climat : Le silence  
des agneaux que  
nous sommes

(Lire page 3)

### SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Québec : Remaniement ministériel...(Page 6)  
Calcul de l'augmentation des loyers pour  
l'année 2016.....(Page 7)  
Projet de loi sur l'immigration .....(Page 8)  
MRE et législatives 2016 : Les dessous du  
vote électronique.....(Pages 9 et 10)  
Le Maroc est en voie de devenir le premier  
producteur mondial des engrais.....(Page 15)  
L'Amour au service du vivre-ensemble...(P.16)  
Le Printemps Arabe 5 ans après.....(Page 18)  
France : L'atteinte à la conception universelle  
de la citoyenneté.....(Page 19)  
Page culturelle.....(Page 20)  
Associations en Action.....(Pages 21 à 23)

Photo : DR



**DALMA**  
immigration

Division de  
BERTRAND, DESLAURIERS  
AVOCATS

Avocats spécialisés en droit de  
l'immigration depuis plus  
de 30 ans

Compétence, intégrité et expérience à votre service depuis 1983



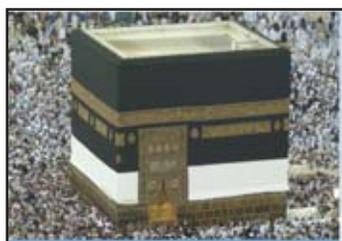
- \* Résidence permanente
- \* Travailleurs qualifiés;
- \* Regroupement familial;
- \* Gens d'affaires;
- \* Litige suite à refus ou problèmes liés à l'immigration

**Évaluation gratuite!**

Adresse: 83, St-Paul Ouest, (La Caserne),  
Montréal (Qc) H2Y 1Z1 Canada.

Courriel: info@dalma.ca  
Tél.: (514) 982-9584 Fax: (514) 982-0895

www.dalma.ca



**LE SPÉCIALISTE  
DES VOYAGES  
DE LA OMRA  
ET DU HAJ**

Alger - Tunis - Casa  Liban - Afrique - Europe - Forfait Sud

**مايسترو VOYAGES MAESTRO سفريات**

9150, L'Acadie, Suite 203, Montréal (Qc) H4N 2T2 Infos sans frais : 1.888.485.0444

**Tél. 514 381-1999**



**Toufic Sleiman**  
Propriétaire

نرحب بجميع الجاليات العربية والمغربية و نؤمن لهم أفضل الخدمات بأحسن الأسعار



# Changements climatiques : Le silence des "Agneaux" que nous sommes !



Par Abderrahman El Fouladi

Fuir ses responsabilités, en se cachant derrière les faux-fuyants ou en se cherchant des bouc-émissaires serait universel.

Dans certaines sociétés (et celle qui m'a enfanté n'est pas du reste), quand on se cogne la tête contre un mur, on s'écrie le plus naturellement du monde : "Le mur m'a frappé!"

## Ah le méchant mur !

Absurde ? Pas tant que ça quand on se réfère à la théorie du chaos : Le mur est coupable car il viole le désordre en restant figé. L'ordre ne serait pas une vertu; ce serait le désordre qui le serait. Ne vous en faite pas : je suis aussi perdu que vous en rédigeant ici cette aberration !

Passons à la suite, car il faut absolument justifier ce titre qui met en cause des bêtes aussi gentilles que des agneaux et d'autres bêtes (nous) aussi innocentes que des loups.

Maintenant c'est le réchauffement de la planète qui nous « rentre dedans » de plein fouet et qui est en cause. Et les faits sont là : L'Agence océanique et atmosphérique américaine (National Oceanic and Atmospheric Administration, NOAA) et l'Agence spatiale américaine (National Aeronautics and Space Administration, NASA), viennent de confirmer conjointement (une fois n'est pas coutume) que l'année 2015 que nous venions d'enterrer fut l'année la plus chaude depuis 1880.

Pourquoi 1880 ? Tout simplement parce que ce fut l'année où quelqu'un a eu l'idée de commencer à enregistrer les températures, entre autres; histoire de nous empêcher de foncer droit vers le précipice. Peine perdue ! D'ailleurs les hurluberlus (qu'on nom-

me communément climatologues) n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme. Mais il ont sur eux la malédiction des prophètes; Et comme les prophètes, lorsqu'on commence à les croire, c'est que c'est déjà trop tard !

Bref selon le journal le Monde (20-01-2016), "L'année 2015 se classe ainsi largement en tête des années les plus torrides, devant, dans l'ordre, 2014, 2010, 2013, 2005, 2009 et 1998". Et de souligner en citant (hélas) des climatologues que "Jamais encore un tel différentiel n'avait été enregistré entre deux années chaudes successives".

Alarmant pour le troupeau humain que nous sommes ? Pas tant que ça: Nous avons tant à faire : Donner des coups de cornes aux supposés moutons noirs de la troupe, fuir les présomées brebis galeuses parmi nos semblables et, paroxysme de "courage", voter pour le loup histoire d'emm... Les congénères.

## Et nos loups à nous sont savants ou politiciens

Il ne pleut pas au Maroc ? Nos savants sont là pour nous sortir de leur chapeau tout un bouc-émissaire : L'anticyclone des Açores ! Il n'a pas neigé un flocon le Noël dernier à Montréal (c'est la première fois que je vois ça depuis 1991), pas de problème: C'est juste El Nino qui fait des siennes !

Mais, dirais-je, il n'était pas si méchant cet anticyclone des Açores durant les quarante années que j'avais passées au Maroc avant d'immigrer au Canada ! Le froid était toujours au rendez-vous dès le mois d'octobre avec pluie, verglas le matin et tout le tralala.. Il y avait bien quelques épisodes de sécheresse mais rien de comparable à ce qu'on voit maintenant !

Culpabiliser El Nino et l'anticyclone des Açores, entre autres conséquences des changements climatiques, serait comme crucifier la balle qui tue et

acquitter l'assassin qui a visé la victime et a appuyé sur la détente ! Et les assassins derrière tous les El Nino, tous les Anticyclones, les tornades et les ouragans ce sont nous... les humains !

Le silence des agneaux trouve son explication dans le fait que les agneaux ont été enfantés par des moutons et que les moutons ne peuvent rien contre le boucher.

Notre silence à nous ne peut aucunement être excusé par le fait que nous sommes devenus des moutons de Panurge; égoïstes de surcroît et avides de notre confort et de notre train de vie à outrance, et ce, à tous les niveaux et en passant outre l'avenir de nos propres enfants: "L'hiver est devenu un printemps au Canada et Montréal vient de battre un nouveau record de chaleur ce début du mois de février" annonça Mme Météo-Média à la Télé.

- Youpi ! S'exclama Monsieur ou Madame tout le Monde : "Ma facture de chauffage va être réduite comme une peau de chagrin !
- Hourrah ! Entonnèrent tous les maires des villes canadiennes, de l'Alaska ou de la Sibérie. "Les mairies vont sauver les millions destinés au déneigement".
- "Yes ! À nous les richesses minières du Grand Nord" répondirent en chœur les chefs de gouvernements et les patrons des compagnies minières du Canada à la Sibérie en passant par l'Alaska.

Quant à ceux des pays du Sud, ils n'ont qu'à marcher en criant leur misère vers leur perte. Et ce serait peut-être là, la différence entre nous et les agneaux : Nous, nous marchons vers notre perte, les uns en chantant et les autres en pleurant. Quant aux agneaux, ils marchent vers l'abattoir en silence. Nous ne valons pas mieux qu'eux.

© Une production

**LES ÉDITIONS  
MAGHREB CANADA**

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca  
ou

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

**Abderrahman EL FOULADI**  
elfouladi@videotron.ca  
Tél: 514-576-9067

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067  
info@maghreb-canada.ca

CHRONIQUEURS

Anas Abdoun.  
(France)  
Dr Mraizika Mohammed,  
(France)  
Yassine El Fouladi, B.Sc.  
(Canada)  
Mustapha Bouhaddar, Écrivain  
(France)

ÉDITORIALISTE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard  
(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Québec (Canada), depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.

## VOYAGES TAM (Groupe Terratours, à Montréal Centre-ville) RECRUTE

### 1- Conseiller (ère) Voyages senior plein temps disponible immédiatement

Poste ouvert seulement aux agents (tes) ayant un minimum de 3 années d'expérience Canadienne, en tant qu'agent de voyage.

#### Exigences:

-Maîtrise totale des systèmes: Sabre, Pc voyage, Sirev et Amadeus (Un atout)

-Maîtrise totale vente billetterie.

-Ayant travaillé, et ayant une spécialité dans la vente de la billetterie au marché: AFRIQUE du Nord et de l'ouest, Moyen orient, Europe de l'ouest.

-Émission des billets (Atout)

-Doit pouvoir faire permanence samedi et certains soirs

-Clientèle (si possible)

NOUS OFFRONS un très bon salaire selon expérience.

### 2- Poste d'agent comptable a plein temps:

Poste ouvert seulement aux agents comptables avec expérience Canadienne.

#### Exigence:

- Expérience dans agence de voyage ou grossiste en voyages, en tant qu'agent

comptable (Minimum 2 ans)

- Maîtrisant PC VOYAGES ( système comptable spécialisé dans le domaine voyage)

- Être capable de faire la facturation dans PC VOYAGE

- faire, Vérifier et concilier les rapports : Assurance voyage, BSP, Commission a payer aux agents, commission a recevoir des fournisseurs, rapport OPC, Rapport TPS/TVQ

- Fermer et concilier les lots de débit, et carte marchand.

- Établir et Controller, les comptes payables, et recevable.

- Faire les remboursements

- Concilier les comptes bancaires.

- Des taches administratives et comptable feront partie de ce poste dans un secteur autre secteur que celui de voyage.

**Nous Offrons: Un très bon salaire:**

NB: Si pas d'expérience, svp s'abstenir de faire une application.

**Pour entrevue ou transmission de CV, SVP envoyer courriel a :**

dregragui@terratours.ca

avec copie a :

laila@voyagestam.com



# Le projet d'oléoduc «Énergie Est»; Une patate chaude refilée à Trudeau ?

Alors que le gouvernement de Justin Trudeau fait de la lutte contre les changements climatiques un cheval de bataille en vue de soigner l'image du Canada qui aurait été écornée à l'international par les Conservateurs, qui étaient de fervents défenseurs de l'exploitation des énergies fossiles, le projet d'oléoduc «Énergie Est» de la compagnie pétrolière «Trans Canada» vient brouiller les cartes en suscitant, ces derniers jours, une vive controverse entre les provinces pétrolifères de l'ouest du pays et celle du Québec.

Même si «TransCanada» affirme que cet oléoduc, d'une longueur de 4.600 Km qui transportera du brut de l'Alberta et de la Saskatchewan (ouest) vers les raffineries de l'Est du Canada et un terminal maritime au Nouveau-Brunswick en passant par le Québec, va générer des milliers d'emplois et des opportunités économiques tangibles tout au long de son tracé, cela ne semble pas convaincre les responsables québécois qui continuent de s'y opposer, car il présente, selon eux, de grands risques sur le plan environnemental avec peu de retombées économiques pour la pro-

vince.

## Dossier épineux pour Trudeau

Si d'aucuns confirment que l'année 2016 sera une année charnière dans le domaine climatique et environnemental, nombre d'observateurs estiment que le gouvernement Trudeau aura du pain sur la planche, notamment avec la polémique née autour de ce projet, surtout que le gouvernement québécois de Philippe Couillard a annoncé qu'il lancera une étude pour prendre une décision à propos de ce pipeline, dont le coût est désormais estimé à 15,7 milliards de dollars.

Dans ce cadre, le ministre québécois de l'énergie et des ressources naturelles, Pierre Arcand a indiqué que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) mènera une évaluation du projet, sans toutefois en préciser la date, sachant que le BAPE n'aura pas entre ses mains aucune étude d'impact dudit projet, la compagnie pétrolière ayant refusé de la soumettre au ministère québécois de l'Environnement.

A ce propos, M. Arcand a promis qu'une étude «sereine et minutieuse» serait menée par un comité indépendant pour étudier les bénéfices économiques de l'oléoduc destiné surtout à l'exportation du pétrole des sables bitumineux vers les marchés européen et indien.

Cependant, il reste à savoir à qui ressemblera cette évaluation environnementale du plus important projet de pipeline en développement en Amérique du Nord, alors que l'avis du BAPE ne permettra au gou-

vernement Couillard que de se faire une idée avant d'aller présenter sa position officielle lors des audiences menées par Ottawa via l'Office national de l'Énergie (ONE).

## «Pas dans ma Cour !» renchérit la CCM

Bien que «TransCanada» soutient qu'«Énergie Est» engendrera des recettes de plusieurs milliards de dollars pour les municipalités et les provinces et pourra contribuer notamment à réduire la dépendance de l'Est canadien au pétrole brut importé, le rejet de ce projet, le 14 janvier dernier, par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a soulevé un vif tollé parmi les responsables et députés des provinces de l'ouest.

En effet, la CMM, qui représente 82 villes de la région montréalaise et près de quatre millions d'habitants, a expliqué par la voix de son président Denis Coderre, également Maire de Montréal, que ce projet comporte des risques importants pour l'environnement et trop peu de retombées pour l'économie de la région, de même qu'il ne respecte pas, non plus, le plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'il traverse des bois, des milieux humides et des zones agricoles.

Tout en affirmant que la CMM défendra sa position dans le cadre des prochaines consultations du BAPE et de l'ONE sur ce projet, M. Coderre a conclu que le projet «n'obtient pas la note de passage du point de vue économique, social, environnemental et de la sécurité publique».



Justin Trudeau à la COP21 (Photo: DR)

## Tirs nourris sur le Président de la CCM

Aussitôt cette décision rendue publique, les tirs nourris des responsables des provinces de l'ouest concernées par le projet ont commencé à retentir. Ainsi, le ministre albertain du Développement économique et du Commerce, Derons Bilous a déploré la décision de M. Coderre qui «manque de vision», ajoutant que la population de l'Alberta contribue actuellement à la lutte contre les changements climatiques même si elle est confrontée à un très grand défi dû à la chute des cours du brut.

De son côté, le chef de l'opposition en Alberta, Brian Jean, a fustigé M. Coderre en l'accusant d'«hypocrisie», tout en martelant que ce projet profitera à l'ensemble du Canada et améliorera le PIB du pays de 55 milliards de dollars.

Même son de cloche chez le Premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, qui a demandé sur son compte Twitter, sur un ton sarcastique, aux

Lire la suite : Page 5

Première consultation téléphonique gratuite

**Me Nawal Benrouayene**  
(Avocate-Lawyer)

Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888  
info@benrouayene-avocat.com  
http://www.benrouayene-avocat.com



Trois adresses

1384, boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)  
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)  
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

**ÉCOLE DE CONDUITE  
TRANS-QUEBEC LASALLE  
DRIVING SCHOOL**

Approved by AQTR

Notre Priorité: Votre Réussite!  
يمكنكم التدريب باللغة العربية

Amber Hanif  
Tél.: 514-595-9000  
Hanif Chaudhry  
Cell.: 438-876-5700  
Fax: 514-595-6927

**Super Spécial  
700 \$ (+taxes)  
Cours complet  
Classe 5 \***

\* 15 H de pratique  
et 24 H de théorie

1 672-A, AVENUE DOLLARD, LASALLE, (QUÉBEC) H8N 1T8



## Le projet d'oléoduc «Énergie Est» (Suite de la page 4)

maires de la région de Montréal de rembourser leur part des 10 milliards de dollars de péréquation auxquels les provinces de l'ouest du pays ont contribué.

### Philippe Couillard solidaire avec la CCM

Réagissant à ces propos, le Premier ministre québécois Philippe Couillard a déploré les déclarations de M. Wall, soulignant qu'elles ne visent qu'à «faire naître de l'animosité inutilement entre les régions et provinces du pays», qualifiant de tout à fait «légitime» la position prise par les maires de la CMM.

«Ce n'est pas parce qu'ailleurs au Canada, les projets de pipeline comme "Keystone XL" ont été rejetés que le Québec est obligé de dire oui à "Énergie Est"», a-t-il dit.

Pour sa part, l'opposition au niveau fédéral n'a pas raté cette occasion pour critiquer le laxisme du gouvernement Trudeau, puisque la députée albertaine et chef par intérim du Parti Conservateur, Rona Ambrose a soutenu, lundi devant la Chambre des Communes, que ce rejet «nuît à l'unité du pays», tout en appelant M. Coderre à considérer le projet en se basant sur la «science» plutôt que sur la «pure politique locale».

Elle a, aussi, demandé à M. Trudeau s'il est réellement conscient que «son manque de leadership sur cet enjeu allait créer des divisions» au pays, tout en le sommant de se porter publiquement à la défense des projets d'oléoducs.

### Trudeau temporise et se réserve le rôle "d'arbitre"

Imperturbable, M. Trudeau lui a répliqué en réitérant que son gouvernement consulterait les provinces, les villes et les communautés pour s'assurer d'avoir l'«acceptabilité sociale» et l'«approbation communautaire» pour tout projet de pipeline.

Dans une autre tentative de calmer les esprits, il a également tenu, fin janvier 2016, à Montréal, une rencontre avec M. Coderre, à l'issue de laquelle il a déclaré que son équipe gouvernementale agira en «arbitre responsable» dans ce dossier, affirmant toutefois qu'il revient à la compagnie «TransCanada», et non au gouvernement fédéral, de convaincre la population canadienne que ledit oléoduc est «dans l'intérêt de tous».

Il a, dans ce cadre, expliqué que le rôle d'Ottawa est de mettre en place un processus d'évaluation environnementale «clair, rigoureux et transparent» par lequel TransCanada ou toute autre compagnie pourrait démontrer qu'un projet pétrolier est dans l'intérêt public et d'avoir l'approbation des Canadiens. Un processus, a-t-il dit, qui permettra aussi aux Canadiens, aux différents paliers de gouvernement, aux scientifiques et experts et aux peuples autochtones de se prononcer et participer à la prise de décisions concernant de tels dossiers.

### Julia Gelfand : L'ONE ne fait pas ses devoirs

Malgré ces propos, un rapport de la Commissaire à l'environnement et au développement durable, Julia Gelfand, publié le mis dernier, est

venu jeter un pavé dans la mare, en confirmant que les pipelines de compétence fédérale ne sont pas assez surveillés par l'ONE et qu'il n'y a pas suffisamment de suivi effectué pour savoir si les exigences imposées aux compagnies pétrolières sont respectées dans la construction des oléoducs.

Elle a précisé que l'ONE «ne surveillait pas adéquatement la conformité des compagnies aux conditions imposées lors de l'approbation des projets de pipelines», ajoutant que l'office n'a pas effectué le suivi nécessaire après l'approbation des projets dans la moitié des cas examinés (24 cas sur 49).

Selon elle, même quand l'ONE effectuait les suivis, il les faisait avec

«des systèmes désuets et inefficaces».

Avec ces conclusions alarmantes de la Commissaire canadienne à l'environnement et les réactions entourant le projet «Énergie Est», les semaines et les mois à venir s'annoncent cruciaux pour le gouvernement Trudeau en vue de résoudre ce dossier et concilier le développement économique, basé notamment sur l'exportation des ressources naturelles de manière sécurisée et responsable, et le développement durable axé sur la lutte contre les dérèglements climatiques, et qui fait partie des principaux engagements internationaux des Libéraux.

Rédaction de MCE

## Médiation Familiale

Souignée le premier mercredi de février depuis six ans, la Journée québécoise de la médiation familiale est dédiée à la promotion de la médiation familiale. Cette année encore, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal joint sa voix à la campagne de sensibilisation au bénéfice des enfants qui sont les principaux gagnants de ce mode de résolution de conflit.

Aucun couple n'est à l'abri d'une séparation, d'émotions stressantes et de décisions bouleversantes. Des tensions ou des conflits peuvent survenir entre parents et il est important de veiller à ce que les enfants impliqués ne se retrouvent pas au cœur de situations inconfortables. La médiation familiale est un service offert par des professionnels pour rétablir un climat familial sain et éviter tout débordement en situation de conflit.

Le service de médiation familiale est proposé sans frais à tous les parents séparés ou en instance de séparation vivant sur le territoire de Montréal et ayant au moins un enfant mineur. Il vise principalement à ce qu'une entente négociée entre les parents, à l'aide d'un médiateur familial professionnel, soit établie afin de prendre des décisions et des arrangements liés à la séparation tout en préservant un bon environnement pour le développement de l'enfant.

Mme Martine Bouchard, responsable du service de Médiation familiale et d'expertises psychosociales au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal invite les gens à s'informer davantage sur ces pistes de solutions pouvant permettre le maintien d'un équilibre familial pour le bien-être de tous, parents et enfants.

« Nos services sont une option intéressante pour les couples qui désirent traverser leur séparation sans nuire à leur enfant. » Outre ce service entièrement confidentiel, d'autres supports sont disponibles pour les parents dont les enfants se trouvent dans une situation similaire tels que des ateliers sur la communication parentale, un groupe de discussions Confidences destiné aux enfants qui vivent la séparation de leurs parents ainsi que d'autres services d'experts psychosociaux.

Source : Service de médiation à la famille et "CNW Telbec"

### À propos du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est né le 1<sup>er</sup> avril 2015 de la fusion de dix établissements de santé et services sociaux situés sur l'île de Montréal. Il offre des services à une population de près de 300 000 Montréalais résidant dans la partie sud de l'île de Montréal, comprenant les arrondissements Ville-Marie, Verdun, Sud-Ouest et Plateau-Mont-Royal. De plus, il a la responsabilité régionale de plusieurs mandats, notamment de la réadaptation, des services jeunesse, de la santé publique et des mesures d'urgence. Le CIUSSS comporte une importante mission universitaire dont quatre instituts et deux centres affiliés universitaires dans différents secteurs de la santé et des services sociaux.

**COLLÈGE SOR**

POUR UN ACCÈS RAPIDE À L'EMPLOI

2700, Rachel Est,  
Montréal, H2H 1S7 (métro  
Frontenac ou Sherbrooke)  
Tél. (514) 525-3777  
1 855 55 ESSOR (37767)  
[www.collegeessor.com](http://www.collegeessor.com)

**Assistant Technique en Pharmacie-LabXpert** : stages et placement (2 mois)

**AEC/Aide-éducatrice/Ouvrez une Garderie** : RCR, Aide à l'emploi (1 mois)

**Commis à la Comptabilité** : 2 stages, Acomba, Sage 50 et placement (2 mois)

**Préposé aux Bénéficiaires** : stage, cartes RCR, PDSB, placement (en 1 mois)

**Secrétariat - juridique, dentaire ou médical** : stages et placement (2 mois)

**Note** : Frais de scolarité minimes et déductibles d'impôts. Tous nos programmes reconnus sont offerts, en classe et à distance, en partenariat avec ESSOR : La première Agence de Placement et d'Aide à l'emploi.



# Aveu d'échec ou nouvel élan pour l'action du gouvernement Couillard ?

Presque deux ans après son arrivée au pouvoir, le Premier ministre libéral du Québec, Philippe Couillard a procédé, jeudi dernier, à un remaniement ministériel "majeur", ayant pour objectif, selon lui, de donner "un nouvel élan" à l'action gouvernementale et de réussir le passage de l'austérité vers la prospérité, tant attendue par les Québécois.

Si ce remaniement d'envergure, effectué à mi-mandat, a donné lieu à un nouveau gouvernement composé désormais de 28 ministres, soit deux de plus que le précédent cabinet libéral, l'opposition, elle, a saisi cette énième occasion pour déplorer ce nouveau "lifting" gouvernemental qui confirme un "manque de vision" et "un aveu d'échec" du travail mené par M. Couillard et ses ministres depuis leur investiture.

## Un premier ministre satisfait

Bien que marqué par un véritable jeu de chaises musicales avec l'arrivée de nouveaux visages et la mise à l'écart d'autres, alors que de grands ténors ont été reconduits dans leurs postes ou chargés de la gestion d'autres maroquins, M. Couillard s'est dit, néanmoins, satisfait d'être parvenu à assurer une meilleure représentation des femmes (11 femmes, soit près de 40 pc des ministres), des jeunes, ainsi que des régions de la province.

A travers ce changement, le nouveau cabinet du Premier ministre québécois cherchait à faire oublier le "gouvernement Couillard I" et à marquer une rupture avec le régime d'austérité que les Libéraux estimaient nécessaire pendant la première moitié de leur mandat pour redresser les finances publiques.

Cependant, au-delà du geste d'éclat que constitue cette opération, la plupart des observateurs de la scène politique québécoise estiment que le "gouvernement Couillard II" aura beaucoup à faire afin de renverser la vapeur et concrétiser les attentes des Québécois désespérés, voire désemparés avec toutes les compressions budgétaires effectuées par les Libéraux, et leurs effets directs ressentis à travers leur vie quotidienne et celle de leurs familles qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

Dans ce sens, le Premier ministre libéral a tenu à assurer les Québécois que ce remaniement "certes difficile, mais nécessaire" vient marquer "un nouvel élan vers la prospérité pour le Québec", soutenant que sa nouvelle équipe ministérielle est "dynamique, compétente, expérimentée, renouvelée et prête" à travailler avec les Québécois sur leurs

véritables priorités et à s'occuper des "vraies affaires".

"L'assainissement des finances publiques était indispensable pour donner les libertés d'action que maintenant nous avons retrouvées. Il est temps de passer à un nouvel élan maintenant, une nouvelle phase de notre gouvernement", a déclaré M. Couillard à la presse à l'issue de la cérémonie d'installation de son nouveau cabinet.

A ce sujet, il s'est félicité que son gouvernement a réussi, malgré la conjoncture difficile, à assurer un environnement propice à la prospérité, avec des finances publiques saines, une dette sous contrôle combinée à une stabilité politique.

Il a, en outre, réaffirmé que le nouvel Exécutif fait toujours de l'économie sa principale priorité en vue de stimuler la croissance et la création d'emplois dans la province après des années de vaches maigres, aux côtés de la promotion du secteur de l'éducation, qui demeure la pierre angulaire permettant d'atteindre les plus hauts sommets.

Cependant, l'opposition s'est montrée "pessimiste et peu rassurée" par ces propos et a vivement critiqué ce remaniement purement "cosmétique" qui constitue "un constat d'échec" et "un manque de vision" notamment sur le plan économique de M. Couillard.

## Une opposition plutôt déçue

Dans ce cadre, le chef du Parti québécois (PQ), Pierre-Karl Péladeau a affirmé que ce remaniement n'est qu'"un aveu d'échec" du Premier ministre et "la démonstration claire du manque de profondeur de l'équipe libérale", ajoutant que M. Couillard aurait dû se concentrer à revoir les priorités économiques de son gouvernement plutôt qu'à se livrer à un simple "spectacle de chaises musicales".

Faisant observer que M. Couillard a gardé en place des ministres qui n'ont absolument rien prouvé depuis le début de leur mandat, alors qu'ils ont déçu leurs interlocuteurs et les familles québécoises, il a averti que ce remaniement "n'a absolument rien de rassurant" ni pour l'économie de la province, ni pour le secteur de l'éducation, érigées en priorités par les Libéraux, ni même pour les familles ou pour le développement des régions.

Pour le chef péquiste, ce remaniement ministériel "n'apporte aucune solution au marasme économique touchant le Québec".

"Philippe Couillard blâme l'économie

mondiale, la dégringolade du prix des ressources naturelles et du baril de pétrole, la chute du dollar canadien et l'économie chinoise (...) Il n'a qu'une seule chose à blâmer : son incompétence économique", a soutenu M. Péladeau.

"Nous arrivons à mi-mandat, et il n'y a toujours pas de vision ni de véritable stratégie pour relancer l'économie. Or, ce sont les Québécois qui paient le prix fort des promesses brisées et de l'incompétence des Libéraux", a-t-il martelé, ajoutant que le nouvel Exécutif "manque de vision, de stratégie et de plan d'affaires".

Évoquant le secteur de l'éducation, M. Péladeau a rappelé que "nous sommes à un troisième ministre en deux ans alors que ce secteur doit être notre plus grande priorité".

Même son de cloche chez le leader de la Coalition Avenir Québec (CAQ), François Legault, qui a soutenu que le remaniement est "ni plus ni moins qu'un constat d'échec", notamment en matière d'économie et d'éducation, déplorant que rien n'a vraiment changé depuis l'installation au pouvoir du gouvernement libéral.

"La situation économique du Québec est inquiétante, mais depuis qu'il est au pouvoir, le Premier ministre ne s'en soucie pas. Les Québécois sont étouffés par les taxes et les impôts imposés par les Libéraux", a déclaré le chef de la CAQ, relevant que M. Couillard n'a pas de propositions pour relancer l'économie de la province, malgré les promesses faites en pleine campagne électorale.

M. Legault a également déploré la nomination d'un troisième ministre en seulement deux années à la tête du ministère de l'Éducation, soulignant que le système d'enseignement dans la province souffre des décisions "irréfléchies" de M. Couillard qui a manqué de bon juge-

ment dans le choix de ses ministres.

Dans la même veine, la porte-parole de Québec solidaire (QS), Françoise David s'est montrée "sceptique" et a indiqué qu'elle attend de voir ce que fera le nouveau gouvernement avant de croire à la volonté de "renouveau" du chef de l'Exécutif libéral.

"Au-delà du jeu de chaises musicales, ce remaniement ne change rien à l'échec du gouvernement de nous faire oublier tout ce qu'il a fait dans les deux dernières années et toutes les coupes" auxquelles il a procédé, a-t-elle déclaré.

## Un autre remaniement avant 2018 ?

Alors que M. Couillard n'a pas écarté un autre remaniement ministériel avant la tenue des élections générales, à l'automne 2018, d'aucuns estiment que le temps joue contre les Libéraux, malgré les sondages qui sont en leur faveur, afin de traduire dans les faits les attentes considérables des Québécois, qui demeurent méfiants de la suite des choses, notamment en matière d'économie et de création d'emplois, ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de la santé qui ont été lourdement affectés par les coupes budgétaires.

Même si les Libéraux demeurent persuadés d'être reconduits d'ici deux années pour un second mandat, en raison des divisions qui rongent l'opposition, il n'en demeure pas moins que rien n'est assuré d'avance, surtout que l'étiquette de "gouvernement d'austérité" colle toujours à l'équipe de M. Couillard qui doit s'investir davantage, loin de tout "marketing" politique, pour assurer la population, à travers des gestes concrets, de sa capacité à garantir un avenir meilleur et plus prospère pour l'ensemble des Québécois.



**L**a Régie du logement a établi le 22 janvier 2016 les pourcentages applicables pour le calcul des augmentations des loyers en 2016, conformément au Règlement sur les critères de fixation de loyer. Ces pourcentages permettent de déterminer les montants affectés à chacune des composantes du calcul en fonction des dépenses réelles encourues pour l'immeuble ou le logement concernés.

Pour ce faire, la Régie rend accessible dès aujourd'hui sur son site Web

un outil de calcul à l'adresse [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca). Outre ce formulaire électronique intitulé « Calcul 2016 / Comment s'entendre sur le loyer », on peut imprimer à partir du site Web une version PDF du formulaire.

Ces outils permettent d'établir l'augmentation du loyer, en tenant compte de la variation des taxes municipale et scolaire, des assurances, des améliorations majeures, ainsi que de l'ensemble des coûts d'exploitation de l'immeuble. Le formulaire sera disponible en format papier dans les

25 bureaux et points de service de la Régie à compter de la seconde semaine de février.

La Régie du logement offre ainsi aux locataires et aux locataires une base de discussion ayant pour but de faciliter l'entente sur une augmentation de loyer.

À titre d'exemple, en appliquant les nouveaux pourcentages sur les composantes de revenu net, d'entretien, de service, de gestion et d'énergie, la Régie présente des estimations moyennes d'augmentation de base pour 2016 (Voir tableau ci-dessous).

Ces estimations sont obtenues en utilisant les nouveaux pourcentages applicables en 2016 sur chaque catégorie de dépenses, à partir des cas présentés à la Régie du logement en 2014 et 2015.

ATTENTION : Ces estimations ne prennent pas en compte les spécificités de chaque immeuble. Les dépen-

ses d'exploitation pour un immeuble peuvent justifier une variation de loyer distincte de ces estimations. Il en est de même pour les ajustements attribuables à l'augmentation des taxes municipale et scolaire, ainsi que des assurances.

C'est pourquoi, pour obtenir un calcul spécifique à l'immeuble, il est nécessaire d'utiliser les outils de calcul prévus à cet effet. En outre, lorsqu'il y a fixation du loyer par le tribunal, le calcul judiciaire se fait à partir des dépenses d'exploitation de l'immeuble et non des estimations moyennes.

À noter que des règles précises s'appliquent en matière d'augmentation de loyer pour les logements locatifs. Ces règles sont expliquées dans le site Web de la Régie, où on retrouve également les modèles d'avis d'augmentation de loyer et de réponse à un avis d'augmentation.

**On peut aussi joindre la Régie par téléphone :**

**Montréal, Laval et Longueuil :**  
514 873-2245 (BAIL)

**Autres régions :**

1 800 683-2245(BAIL)

Source : Telbec

Tableau : Pourcentages applicables

| Composantes du loyer               | 2015   | 2016    |
|------------------------------------|--------|---------|
| Électricité                        | 2,9 %  | 2,4 %   |
| Gaz                                | 12,1 % | -3,2 %  |
| Mazout et autres sources d'énergie | 3,4 %  | -24,3 % |
| Frais d'entretien                  | 0,7 %  | 2,5 %   |
| Frais de services                  | 2,0 %  | 1,9 %   |
| Frais de gestion                   | 1,1 %  | 1,0 %   |
| Revenu net                         | 0,6 %  | 0,5 %   |
| Dépenses d'immobilisation          | 2,9 %  | 2,5 %   |

| Logements chauffés :          | Estimation des augmentations<br>(excluant les taxes et les dépenses d'immobilisation) |
|-------------------------------|---|
| à l'électricité               | 0,7 %   |
| au gaz                        | 0,2 %   |
| au mazout                     | -4,2 %  |
| <b>Logements non chauffés</b> | <b>0,4 %</b>  |

## ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ  
Instructeurs qualifiés et expérimentés  
Cours jour, soir, fin de semaine; Instruction en Français  
Anglais ou Arabe

### Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 100  
Montréal (Qc) H1X 1K2  
Bus 67, 197 et 467  
Tél. (514) 729 6330

**EXAMEN**

Nous louons les Voitures  
(automatiques / manuelles)  
pour l'examen



# La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse recommande des modifications

QUÉBEC, le 2 févr. 2016 /CNW Telbec/ - Tout en accueillant favorablement les dispositions du projet de loi n° 77, Loi sur l'immigration au Québec, portant sur la pleine participation des personnes immigrantes et des membres des minorités ethnoculturelles, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse formule des recommandations qui visent à assurer le respect de la Charte des droits et libertés de la personne, et en particulier du droit à l'égalité.

La Commission remarque que le législateur choisit d'avoir recours à la réglementation pour définir plusieurs critères d'application de la loi, ce qui laisse de grands pans du nouveau système inconnus à ce stade-ci. Dans ces circonstances, il est difficile d'évaluer, avant que le pouvoir réglementaire ne soit exercé, la conformité du système normatif mis en place par le projet de loi aux dispositions de la Charte. La Commission formule néanmoins, dans un mémoire présenté aujourd'hui à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, des recommandations portant sur divers éléments du projet de loi : la sélection des immigrants, l'intégration des immigrants et des minorités ethnoculturelles, les travailleurs étrangers temporaires ainsi que des considérations d'ordre procédural.

En ce qui concerne la sélection des immigrants, la Commission s'interroge sur les effets discriminatoires possibles du pouvoir discrétionnaire du ministre dans la prise de décisions concernant la demande d'immigration des ressortissants étrangers présents au Québec, basées sur un pays, une région ou un groupe de ceux-ci. La Commission recommande d'amender l'article 51 du projet de loi afin de s'assurer que le pouvoir discrétionnaire du ministre soit exercé dans le respect des dispositions de la Charte, et en particulier, du droit à l'égalité.

Concernant la pleine participation des personnes immigrantes et des membres des minorités ethnoculturelles, la Commission recommande de référer de manière explicite aux droits et libertés protégés par la Charte notamment en ce qui concerne l'engagement collectif et individuel pour garantir cette pleine participation.

À ce sujet, la Commission a insisté à maintes reprises sur le fait que la pleine participation des immigrants et des membres des minorités racisées passe par leur intégration au marché du travail. Elle a rappelé récemment les responsabilités du gouvernement en cette matière. En effet, la Commission a souligné que l'État devait montrer l'exemple et promouvoir l'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique québécoise. De plus, l'obligation d'appliquer un programme d'accès à l'égalité en emploi devrait être étendue au secteur privé au sein duquel il n'existe pratiquement pas de mesures proactives pour lutter contre la discrimination systémique subie par les membres des minorités racisées.

Pour ce qui est des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, la Commission recommande qu'un organisme indépendant puisse réviser les décisions unilatérales de rapatriement prises par les employeurs, qui constituent un facteur de vulnérabilité pour ces personnes. La Commission est également d'avis que le recrutement des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires soit encadré. Concernant les critères d'accession à la résidence permanente pour les ressortissants étrangers qui séjournent temporairement au Québec, bien qu'il faudra attendre l'adoption des règlements pour savoir si ces critères sont toujours discriminatoires, les dispositions du projet de loi semblent être un pas dans le sens des recommandations antérieures de la Commission.

Enfin, la Commission est également préoccupée de ce que, dans le projet de loi n° 77, la plupart des règlements ainsi que certaines décisions du ministre seraient soustraits du processus de prépublication prévu à la Loi sur les règlements.

La Commission avait déjà recommandé qu'en vertu des principes de transparence et de respect des valeurs démocratiques, le recours à l'entrée en vigueur des règlements sans publication préalable soit l'exception, la prépublication étant la règle. La Commission recommande donc que la soustraction des règlements du processus de prépublication prévu à l'article 99 soit retirée du projet de loi n° 77.

Le mémoire à la Commission des

relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale - Projet de loi n° 77, Loi sur l'immigration au Québec est accessible dans le site Web de la Commission à l'adresse :

[http://www.cdpcj.qc.ca/Publications/memoire\\_PL\\_77\\_Loi\\_Immigration.pdf](http://www.cdpcj.qc.ca/Publications/memoire_PL_77_Loi_Immigration.pdf)

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse assure le respect et la promotion des principes énoncés dans la Char-

te des droits et libertés de la personne du Québec. Elle assure aussi la protection de l'intérêt de l'enfant, ainsi que le respect et la promotion des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle veille également à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

## Aide sociale - Un projet de loi incomplet et imprécis

QUÉBEC, le 27 janv. 2016 /CNW Telbec/ - Alors que débutent, aujourd'hui, les consultations particulières en lien avec le projet de loi 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, le porte-parole du Parti Québécois en matière d'emploi, d'économie sociale, de lutte contre la pauvreté et de solidarité, Dave Turcotte, s'est joint à la coalition Objectif dignité pour dénoncer certaines mesures qui doivent être modifiées avant son adoption.

« Les objectifs visés par le projet de loi, c'est-à-dire permettre une meilleure adéquation entre formation et emploi, et favoriser l'intégration en emploi, sont souhaitables. Toutefois, les moyens identifiés par le gouvernement pour les atteindre ne sont pas les bons.

La vieille méthode de la carotte et du bâton ne fonctionnera pas pour sortir efficacement les gens du cercle de la pauvreté. En tant qu'élu, essayons plutôt de comprendre pourquoi ces personnes en sont arrivées là, mettons-nous à l'écoute de leurs besoins et donnons-leur les outils nécessaires pour s'en sortir de façon définitive », a déclaré Dave Turcotte.

Le porte-parole ajoute que le projet de loi, dans sa forme actuelle, laisse plusieurs questions en suspens. De plus, l'absence de règlement l'accompagnant a de quoi

inquiéter. « Qu'est-ce qu'un "emploi convenable", selon le ministre de l'Emploi, Sam Hamad? Les gens seront-ils obligés de déménager pour conserver leurs prestations, ou devront-ils accepter un emploi à 200 kilomètres de leur domicile? Le projet de loi est opaque.

Nous n'avons pas les détails, et le ministre a jusqu'à maintenant entretenu le flou. Souhaitons qu'il se montre plus ouvert et qu'il fasse preuve de davantage de transparence lors de l'étude détaillée du projet de loi, qui doit faire suite aux consultations particulières », a-t-il poursuivi.

Enfin, Dave Turcotte estime que Sam Hamad se déleste de ses responsabilités au détriment des employés de son ministère. « Les agents d'aide sociale vont se retrouver avec de très importantes responsabilités que normalement, ils n'auraient pas à assumer.

En agissant ainsi, le ministre ouvre la porte à l'arbitraire, en plus de se garder la possibilité de blâmer ses fonctionnaires s'il y a des dérapages. Or, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le problème, c'est que le ministre ne donne pas d'indications suffisamment claires. Les employés de l'État ne peuvent en être tenus responsables », a conclu le député de Saint-Jean.

# MRE et législatives 2016 : Les dessous du vote électronique ou par... téléphone !



Par Abdelkrim BELGUENDOZ  
Universitaire, chercheur, spécialisé  
en migration

L'option du vote électronique pour les MRE aux élections législatives 2016 refait surface avec insistance, moyennant le recours à des espaces symboliques emblématiques, l'appel à certains profils d'expertise "indépendants" et la mobilisation particulière de certains médias. L'opportunité a été l'organisation les 19 et 20 janvier 2016 à la Chambre des Conseillers par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et en partenariat avec la Fondation Internationale pour les systèmes électoraux (IFES) basée à Washington, d'un séminaire international sur le thème suivant : "Pour une législation électorale à la hauteur des exigences constitutionnelles et des engagements conventionnels du Maroc ».

## Horizon électoral 2016

Ont pris part à ce séminaire (auquel il n'était pas possible d'assister), une trentaine d'experts nationaux et internationaux du Maroc, du Canada et des États Unis d'Amérique. Selon la note de présentation, l'objectif consistait notamment à définir pour le Maroc, les principaux amendements à proposer au cadre législatif et réglementaire des élections, dans la perspective d'une législation nationale inclusive, basée sur les droits de l'Homme et conforme aux engagements constitutionnels du Maroc. Parmi les sous-thèmes figure l'accès du droit de vote à certaines catégories, tels les personnes en handicap, les prisonniers, les Marocains résidant à l'étranger.

Dans le cadre de la réflexion sur les moyens d'élargir l'accès au droit de vote et au vu du programme, un exposé de 25 minutes (25) a été affecté à Claude Rioux, expert international nord-américain de l'IFES sur le thème : "Droit de vote des citoyennes et des citoyens marocains résidant à l'étranger". Selon la presse, il

s'agissait essentiellement d'un plaidoyer pour l'institution pour les MRE du vote électronique durant les toutes prochaines échéances électorales.

Précisons d'emblée que si les MRE revendiquent encore l'effectivité du droit de vote pour les élections législatives, ce n'est pas comme le dit la note de présentation du séminaire, parce que cette catégorie "rencontre des difficultés d'accéder à ce droit", mais c'est notamment pour d'autres raisons. Si le défi de l'élargissement du droit de vote et d'éligibilité au parlement subsiste pour les MRE, si cette question reste non résolue jusqu'à présent, c'est en particulier en raison du travail de sape des responsables du CCME, qui non seulement n'ont pas mûri la réflexion et présenté un avis consultatif à ce sujet pour déterminer les modalités pratiques, mais mènent, depuis huit ans, une campagne systématique de dénigrement de la demande de l'effectivité des droits politiques des MRE par rapport au Maroc.

Cette méthode qui a fait ses preuves, ces "bonnes pratiques" et cette "expertise" en la matière acquise par le président du CCME, sont transposées au CNDH depuis son cumul de présidence à partir de mars 2011.

## Fuite du débat public contradictoire

En effet, l'idée de remplacer pour les MRE, à l'occasion des prochaines élections législatives, la formule très contestable de la procuration (vers le Maroc), par celle du vote électronique vers le Maroc à partir des pays de résidence, n'est pas nouvelle. Le CNDH a déjà défendu cette idée à peine un jour après les dernières élections législatives anticipées, qui ont été organisées au lendemain de l'adoption de la constitution de juillet 2011. On fait référence ici au document publié dès le 26 novembre 2011, intitulé "rapport préliminaire du CNDH sur son observation des élections législatives du 25 novembre 2011".

Avant même d'entamer une analyse et réflexion approfondies appuyées par une véritable concertation en particulier de la société civile MRE, le CNDH qui a le même président que le CCME, proposait dans ce document, s'agissant du vote MRE pour les législatives prochaines, de remplacer la procuration non pas par le vote direct dans les consulats et ambassades du Maroc à l'étranger, mais par le vote électronique ou le vote par correspondance (vers le Maroc) : « le faible recours à ce mécanisme (de la procuration), incite à réfléchir sur des mécanismes alternatifs pour faciliter la participation des MRE comme le vote électronique ou par correspondance ».

La même suggestion du vote électronique fut reprise à d'autres moments pour "vendre" la recette, la "commercialiser",

et notamment dans le cadre du Rapport du CNDH sur la situation des droits de l'Homme au Maroc, soumis au Parlement marocain le 16 juin 2014, lors d'une séance plénière regroupant les parlementaires des deux chambres, en vertu de l'article 160 de la Constitution.

Dans une lecture critique de ce rapport sous le titre "les MRE et leurs droits politiques occultés par la rapport du CNDH au parlement" (voir « L'Opinion » du 9 au 11 juillet 2014), et par le biais également d'un article en date du 24 octobre 2014 intitulé "alerte au vote électronique des MRE aux élections législatives 2016", nous avons déjà eu l'occasion de montrer que cette formule du vote électronique, tout comme en novembre 2011 la procuration (voir « L'Opinion » du 7 novembre 2011 et "Le Soir-Echos" du 20 novembre 2011) est mise en avant pour écarter et marginaliser à nouveau les MRE.

La procédure du vote électronique pour les MRE à l'occasion des législatives 2016, s'inscrit en effet parfaitement dans le statu quo antidémocratique et dans une lecture régressive de l'article 17 de la constitution, à savoir exclure une nouvelle fois les MRE de l'exercice réel de leurs droits politiques dont ils sont privés depuis des années, empêcher à tout prix les citoyennes et les citoyens marocains expatriés d'élire des député(e)s de l'émigration à partir de circonscriptions électorales législatives de l'étranger, contrairement aux décisions progressistes du Roi Mohammed VI, annoncées lors du discours royal fondateur du 6 novembre 2005 et de l'esprit de la constitution avancée de juillet 2011.

Faisant preuve d'amnésie, l'organisation du séminaire a fait en sorte que la proposition du vote électronique (vers le Maroc) pour les MRE lors de l'élection des prochains députés à la Chambre des Représentants, soit confortée, défendue et "survendue" maintenant par un expert international "indépendant". Cela donne à la suggestion plus de crédibilité et évite au même moment aux responsables du CNDH (et du CCME !) d'affronter le débat public contradictoire et démocratique. Avec l'instrumentalisation du séminaire, la ficelle est trop grosse ! Il s'agit en effet de légitimer en séminaire cette proposition, l'inclure sur cette base dans un nouveau mémorandum du CNDH et la faire prévaloir par la suite aux parlementaires lorsque, à partir des projets de lois gouvernementaux, la législation électorale sera à l'ordre du jour d'ici mai 2016 au plus tard, en la présentant comme l'émanation et la résultante d'une réelle concertation qui a eu lieu au sein même de l'enceinte parlementaire !

Sur ce plan, organiser un débat d'idées sur ce genre de thématiques à la Chambre des Conseillers est une bonne chose en soi, dans le cadre de l'ouverture de l'institution sur son environnement, mais il ne

suffit pas simplement d'occuper géographiquement et matériellement cet espace. Encore faut-il réellement impliquer les conseillers parlementaires en les inscrivant avec des exposés en bonne et due forme, alors que leurs groupes parlementaires, selon des témoignages concordants, n'ont été avisés que très tardivement, les privant ainsi d'une réelle participation. De même, pourquoi ne pas associer également les groupes parlementaires de la Chambre des Représentants, alors que 3 de ses groupes ont déposé des propositions de lois défendant notamment le vote direct des MRE dans les consulats et ambassades du Maroc à l'étranger pour élire à partir de circonscriptions électorales législatives de l'étranger, des députés MRE !?

Le débat se fait aussi avec ceux qui ne partagent nullement le point de vue des responsables du CNDH (et du CCME) en matière notamment de participation et de représentation politique au Maroc des citoyen(ne)s marocain(e)s à l'étranger. Or par sa pratique et ses calculs en utilisant et en instrumentalisation de la sorte l'espace de la deuxième chambre, la présidence du CNDH cherche en quelque sorte à "damer le pion" aux groupes parlementaires de la première chambre, en allant à l'encontre, voire en combattant leur démarche en faveur de l'exercice effectif de la pleine citoyenneté des MRE, à travers notamment le vote direct dans les consulats du Maroc.

La méthode utilisée par le CNDH revient, en fait, à ôter toute raison d'être aux trois propositions de lois de l'USFP, de l'Istiqlal et du PJD ayant pour objet la modification de la loi organique concernant la Chambre des Représentants. Le manque de coordination au sein de ces partis qui ont pourtant aussi chacun un groupe parlementaire au sein de la seconde chambre, fait le reste, d'autant plus que l'information aux parlementaires de la tenue de ce type de séminaire ne se fait qu'à la dernière minute...

## Positions récentes encourageantes de certains partis politiques

Ainsi, dernièrement, le député Adil Benhamza, porte parole du Parti de l'Istiqlal, a demandé dans le cadre de l'émission de débat politique "Daïf Al Oula", que les propositions de lois déposées au parlement concernant la députation des MRE soient enfin débattues jusqu'à leur terme. Il en est de même de Mohammed Ameer, député USFP et ancien ministre chargé des MRE qui a plaidé, lors de la séance des questions orales au gouvernement du 12 janvier 2016 pour que, aussi bien le gouvernement que la Chambre des Représentants, prennent leurs responsabilités en la matière, pour qu'enfin les MRE qui voudraient faire de la politique ici au Ma-



## MRE et législatives 2016: Les dessous du vote électronique ou par... téléphone ! (Suite de la page 9)

roc, puissent le faire.

De même, à la page 26 du "Projet-Démocratie sociale et enjeux de la modernisation politique au Maroc", qui est le document politique préparatoire à son troisième congrès national (22 au 24 janvier 2016), le Parti Authenticité et Modernité (PAM) qui a un groupe parlementaire dans chacune des deux chambres, s'assigne parmi les objectifs de son action, celui "d'intégrer l'approche des droits humains pour la question de l'émigration à l'ensemble des politiques publiques et en garantissant les droits constitutionnels aux Marocains du monde".

Par ailleurs, pour prendre en considération les attentes des MRE et inclure ces derniers dans le processus de développement multidimensionnel du Maroc, y compris au plan démocratique et politique, le projet de statut du PAM prévoit de réserver un quota de 5% dans toutes les instances du parti. Tout comme au plan organisationnel, une commission fonctionnelle permanente chargée des MRE doit figurer au niveau de chaque région du parti (article 19 du projet de statut), ainsi qu'au niveau du conseil national (parlement du parti) selon l'article 33 du projet de statut. Dans cet esprit, quelque 116 délégués MRE provenant de pays où le parti est structuré (France, Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Tunisie, USA, pays scandinaves), participent aux travaux de ce congrès national.

Sur ce point précis, précisons également que d'autres partis politiques ( Istiqlal, PJD, PPS, MP, RNI, PSU), ont entrepris également des efforts dans la structuration plus ou moins réussie et efficace des citoyennes et des citoyens marocains résidant à l'étranger.

Le PJD qui dirige le gouvernement de coalition en la personne de son secrétaire général Abdelilah Benkirane, a adopté dernièrement quant à lui une position discutable, étant ambivalente. Le communiqué final, publié à l'issue de son congrès national ordinaire, tenu à Salé les 9 et 10 janvier 2016, "réaffirme la position constante et d'appui à la représentation politique des Marocains résidant à l'étranger, en concordance avec les dispositions constitutionnelles."

Certes, on doit reconnaître et prendre acte du fait que le PJD en tant que parti, continue à appuyer la représentation parlementaire des citoyens marocains à l'étranger et que son groupe parlementaire a déposé à la Chambre des députés une proposition de loi tendant à instituer des circonscriptions électorales législatives de l'étranger, couplées avec un quota MRE dans le cadre de la liste nationale. Mais, il n'en reste pas moins que l'on observe une contradiction. En effet, le chef du gouvernement s'oppose pratiquement à l'heure actuelle à la représentation politique des MRE, sous prétexte de problèmes techniques, que les circonstances ne sont pas mûres, mais sans

qu'il ne fasse rien au niveau gouvernemental pour que, la volonté politique aidant, les choses mûrissent en préparant notamment les conditions organisationnelles à divers niveaux.

Cette position du Conseil national du PJD mérite donc une clarification politique et pratique, sous forme d'initiatives concrètes, voire même des deux groupes parlementaires du PJD, ainsi que du chef du gouvernement, pour éviter que cette position ne soit interprétée en termes de double langage du parti.

Ces quelques exemples parmi d'autres, aussi bien au plan politique qu'au niveau organisationnel, montrent qu'on est bien loin de l'obsession des responsables du CNDH (et du CCME) à vouloir continuer à priver les citoyens marocains à l'étranger de l'effectivité de leurs droits politiques constitutionnels par rapport au Maroc, et que les techniques utilisées par le biais de "séminaires" à travers lesquels on essaie de légitimer et de donner crédit à des mesures antidémocratiques arrêtées d'avance, ne peuvent nous tromper...

### Une même logique gouvernementale d'exclusion politique des MRE

Dans le domaine en question, non seulement le gouvernement Benkirane n'a préparé aucun projet de loi permettant la députation des MRE à l'horizon des législatives 2016, en déterminant les modalités concrètes de faisabilité, mais il procède à des manœuvres dilatoires pour empêcher que le débat lié aux propositions de lois en la matière, déposées de manière séparée à la Chambre des Représentants par des groupes parlementaires ( Usfp, Istiqlal, Pjd) aboutisse positivement. Depuis pratiquement un an, les travaux à ce sujet de la Commission de l'Intérieur de la Chambre des Représentants sont bloqués, le gouvernement ne manifestant pas de réelle volonté politique.

Le plan de travail dont on parle maintenant pour activer le travail législatif des deux chambres du parlement, à quelques mois de la fin du mandat des présents députés, prendra-t-il en considération l'existence des propositions de lois déposées en vue de la représentation MRE à la Chambre des députés, tout comme les quatre autres liées à la mise en place du CCME constitutionnalisés (propositions de lois séparées du PAM, de l'USFP, de l'Istiqlal et proposition commune des quatre partis de la majorité), qui n'ont même pas été inscrites dans l'agenda de la Commission des affaires étrangères à la Chambre des Représentants ?

Au niveau d'autres responsables institutionnels chargés officiellement de cette thématique, on constate que le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) persiste dans la non représentation au Roi d'un avis consultatif sur les moyens de faire participer les ci-

toyennes et et les citoyens marocains résidant à l'étranger à la vie démocratique du Maroc, pour les faire bénéficier concrètement de leur citoyenneté pleine et entière par rapport au Maroc. Par contre et au même moment, son président utilise cette fois-ci la casquette de président du CNDH pour essayer de contourner cette nécessaire participation politique et représentation parlementaire des MRE à partir des pays de résidence.

C'est à notre sens, une des fonctions essentielles attribuées par le CNDH à ce séminaire présenté comme un simple échange d'idées ou "brainstorming" destiné à mieux préparer les élections législatives marocaines 2016. En revenant à une couverture du séminaire élaborée sur toute une page par le journal "L'économiste" du 20 janvier 2016, sous le titre "lois électorales : vers un vote électronique pour les MRE" (couverture largement reprise sur le site officiel du CCME), on relève une des propositions "phare" du CNDH, reprise à son compte par un expert international de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux : "L'Etat peut prévoir un système de vote électronique ou par téléphone au profit de cette catégorie de Marocains dans des bureaux de vote au niveau des ambassades". Techniquement il a avancé que "plusieurs experts internationaux peuvent accompagner l'Etat en matière de mise en place du processus dédié au vote informatique" (fin de citation de l'Economiste).

### Une plus-value à relever

A ce stade, tempérons toutefois notre analyse. Reconnaissons que l'exposé "indépendant" n'a pas fait que reprendre à son compte l'idée déjà véhiculée par les responsables du CNDH (et du CCME). L'exposé comporte en effet une plus-value, matérialisée par la proposition du vote des MRE... par téléphone vers le Maroc !!!

Dans le droit fil de cette suggestion, allons plus loin pour instaurer une condition permettant par la même occasion aux opérateurs téléphoniques au Maroc de profiter de cette aubaine, au lieu d'en laisser le bénéfice exclusivement aux opérateurs téléphoniques des pays où résident nos compatriotes.

Notre suggestion est la suivante. La validation du vote par téléphone des MRE nécessitera obligatoirement le passage par la souscription d'un abonnement téléphonique auprès des opérateurs au Maroc, en activant le "roaming" bien entendu. C'est peut-être un peu difficile à expliquer techniquement, mais voilà une occasion en or pour demander à notre humoriste médiatique de préparer d'ores et déjà un spot publicitaire dans ce sens en direction des MRE !

Après Najat Atabou et Faudel sur le mode : "Ici vous êtes chez-vous..." (été 2002 à la fin duquel les MRE ont été privés d'élections législatives par le gouvernement Youssoufi), Hassan El Fad

saura certainement nous surprendre...

### Pour aller de l'avant

1 - S'agissant du dossier des droits politiques par rapport au Maroc des citoyennes et des citoyens marocains résidant à l'étranger, on ne peut dire que ce séminaire du CNDH, constitue une contribution efficiente "pour une législation électorale à la hauteur des exigences constitutionnelles". A ce propos, la formule du vote électronique pour les MRE à l'occasion des législatives 2016, ne constitue nullement une "alternative" judicieuse et crédible face à l'échec cuisant du vote par procuration instauré pour les législatives du 25 novembre 2011. Ce nouveau mécanisme que l'on pare de toutes les vertus, n'est en définitive qu'un nouvel artifice pour vider l'article 17 de la constitution et d'autres dispositions avancées de la constitution de leur substance.

2- La Constitution rénovée de juillet 2011 a besoin d'une interprétation démocratique et ouverte et non pas d'une lecture étriquée et rétrograde, voire même en deçà de l'acquis de la constitution de 1996, qui permettait déjà, à travers ses articles 5 et 8, de procéder à l'élection de députés de l'émigration dans des circonscriptions électorales législatives de l'étranger, moyennant bien entendu, l'adéquation du code électoral en la matière. Or ce qui est avancé par certains depuis juillet 2011, c'est que l'article 17 de la nouvelle Constitution ne permet pas ce type d'élections, et que si à l'avenir on veut élire des députés MRE à partir des pays d'immigration, il faut impérativement modifier la Constitution de 2011(!). C'est l'interprétation déjà donnée en février 2012 par Driss El Yazami, président du CCME (et du CNDH), en juin 2013 par le juriste Ahmed Ghazali dans le rapport général qu'il a élaboré sur la stratégie nationale du Maroc dans le domaine de l'émigration marocaine à l'horizon 2030 et par d'autres anciens membres de la commission nationale de révision de la Constitution. L'expert de la FISE parlait également au séminaire du 19 et 20 janvier dernier, d'inadéquation au niveau de l'article 17 de la Constitution.

3 - Un dialogue national sur les droits politiques des MRE est à organiser par le parlement marocain, à l'initiative de ses deux Chambres en partenariat étroit avec la société civile MRE et la participation de tous les milieux concernés pour aboutir à des convergences, réellement "à la hauteur des exigences constitutionnelles".



**AIDE AUX  
IMMIGRANTS**  
**ACCUEIL  
INTÉGRATION  
EMPLOI**

6865 Av. Christophe-Colomb  
Montréal, Qc. H2S 2H3  
T 514 271.3533  
F 514 271.1910  
info@lamaisonnee.org

[www.lamaisonnee.org](http://www.lamaisonnee.org)  
[/www.lamaisonneeorg](https://www.facebook.com/lamaisonneeorg)



**DES SERVICES GRATUITS  
POUR IMMIGRANTS DEPUIS 35 ANS.**

**SERVICE  
ACCUEIL ET INTÉGRATION**

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Bienvenue la famille dans le quartier Rosemont La Petite-Patrie
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

**SERVICE  
EMPLOYABILITÉ**

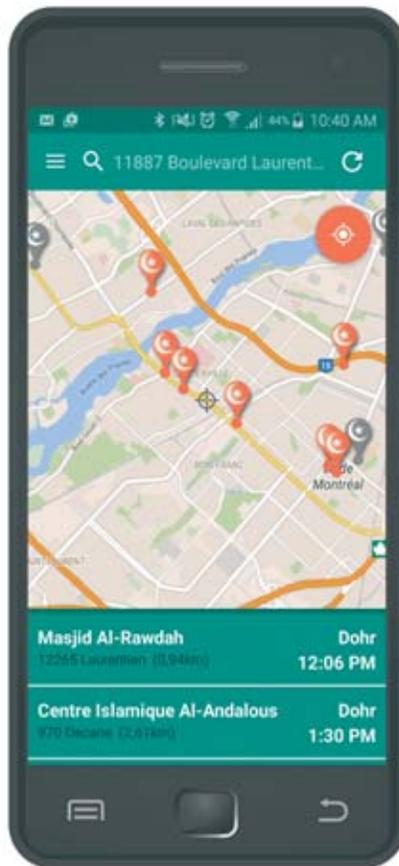
- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles : Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

Suivez-nous pour nos ateliers  
d'emploi et autres activités  
d'accueil et d'intégration



**NOUS AVONS 35 ANNÉES D'EXPÉRIENCE  
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

**NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 10 000  
PERSONNES CHAQUE ANNÉE**



À partir du 15 Février 2016

**Soyez spirituellement connectés**



**IqamaFinder**

Trouvez les Iqamas et mosquées à  
proximité

Créez et partagez des événements

Soyez Les Premiers à L'utiliser



# Premier exportateur mondial des phosphates, le Maroc est en voie de devenir le premier producteur mondial des engrais

**L**e Roi du Maroc, SM Mohammed VI, vient d'inaugurer, le 1er février 2016, au complexe industriel de Jorf Lasfar, une usine de production d'engrais dédiée entièrement à l'Afrique (Africa Fertilizer Complex), et la première phase du projet d'une usine de dessalement d'eau de mer, réalisées pour un investissement global de plus de 6,1 milliards de dirhams (MMDH).

Initiés par le groupe Office chérifien des phosphates (OCP), ces projets phares constituent une nouvelle illustration de l'engagement du Souverain en faveur de la coopération Sud-Sud et de Sa volonté de soutenir les initiatives d'innovation et de développement durable du groupe, de son écosystème et ses partenaires africains, d'accompagner sa stratégie industrielle et, ainsi, de conforter le leadership du Royaume du Maroc sur le marché mondial des phosphates.

Africa fertilizer Complex, dont la réalisation est intervenue sur Hautes instructions de SM le Roi, vise à accompagner la croissance des marchés africains à travers leur approvisionnement, continu et régulier, en engrais (DAP/MAP/NPK).

La nouvelle usine, qui a nécessité un budget de l'ordre de 5,3 milliards de dirhams, est composée d'une unité d'acide sulfurique (1,4 million tonnes/an), d'une unité d'acide phosphorique (450.000 tonnes/an),

d'une unité d'engrais (1 million tonnes équivalent DAP/an), d'une centrale thermoélectrique d'une puissance de 62 MW, et de différentes infrastructures de stockage pouvant accueillir 200.000 tonnes d'engrais, soit plus de deux mois d'autonomie

Africa fertilizer Complex, qui a généré 1,35 million jours/hommes de travail pendant la phase de construction (86 pc nationaux), permet la création de 380 emplois durant la phase d'exploitation.

Ce mégaprojet privilégie l'innovation technologique et environnementale au niveau de la production sulfurique par un gain d'énergie électrique de 10 MW et une réduction de la consommation d'eau de mer. De même, les rejets de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ont été réduits de trois fois par rapport aux normes internationales.

Les innovations déployées dans l'usine d'acide phosphorique sont illustrées par des technologies de récupération du fluor, et d'élimination des rejets liquides. Au niveau des engrais (DAP), des systèmes de lavage des gaz sont mis en place permettant une réutilisation de l'eau chaude du dernier lavage et ainsi une économie d'eau d'environ 50.000 m<sup>3</sup>/an. Les eaux usées seront par ailleurs traitées pour une éventuelle revalorisation.

Faisant partie intégrante de la stratégie "Eau" du groupe OCP, l'usine de dessalement de l'eau de mer vise, pour sa part, à couvrir les besoins

additionnels créés par le développement de l'Axe Khouribga-Jorf Lasfar (doublement capacités mines, triplement capacités de la valorisation chimique), sans aucune demande supplémentaire en eaux conventionnelles.

Avec une capacité de 25 millions de m<sup>3</sup>/an (75.800 m<sup>3</sup>/jour), la première phase du projet d'usine dessalement d'eau de mer, qui a nécessité des investissements de l'ordre de 800 millions DH, est composée d'une unité de pompage d'eau de mer d'un débit de 7.700 m<sup>3</sup>/h, une unité de prétraitement d'eau de mer permettant d'éliminer les matières en suspensions, les huiles et graisses ainsi que les matières colloïdales et une unité d'ultrafiltration pour éliminer les particules ultrafines (inférieures à 0,03 micromètre).

Cette première phase comprend également une unité d'osmose inverse qui assure l'élimination des chlorures à travers une hyper-

filtration et une unité de post-traitement permettant de rendre l'eau potable. Elle a généré au cours de la période de construction 400.000 jour/homme de travail (93 pc nationaux), comme elle permettra la création de 100 emplois permanents lors de la phase d'exploitation. L'usine de dessalement de Jorf Lasfar, qui sera réalisée en trois phases, atteindra à terme une production de 75 millions de m<sup>3</sup>/an.

Ces infrastructures de haut niveau confirment la volonté du Maroc d'instaurer des relations marquées par le sceau de l'efficacité, de la performance et de la crédibilité avec les pays de l'Afrique. Elles permettent au Royaume d'asseoir un leadership intelligent sur le marché mondial des phosphates et produits dérivés, basé certes sur des paramètres de productivité et de rentabilité, mais surtout sur l'approche de durabilité.

(Source : MAP).

## L'OCP deviendra en 2017 la première compagnie en termes de production d'engrais dans le monde

**L**e Groupe Office Chérifien des Phosphates (OCP) deviendra en 2017 la première compagnie en termes de production d'engrais dans le monde, a souligné, son président directeur général, Mostafa Terrab.

Dans une déclaration à la presse à l'occasion de l'inauguration, lundi à Jorf Lasfar, par SM le Roi Mohammed VI d'une unité de production d'engrais, a indiqué que "cette unité est la première d'un ensemble de quatre unités qui vont être toutes achevées dans l'espace d'un an et demi".

Ainsi, a ajouté M. Terrab, "en 2017, l'OCP aura une capacité de production annuelle d'engrais de près de 12 millions de tonnes, ce qui placera la compagnie en première position mondiale dans ce domaine.

Il a précisé que la production de cette unité, qui a nécessité un budget de l'ordre de 5,3 milliards de dirhams, sera dédiée aux marchés africains qui connaissent une crois-

sance "très forte", relevant que cette unité utilisera les nouvelles technologies en matière d'énergie et de cogénération.

S'agissant du projet d'usine de dessalement d'eau de mer, dont la première phase a été inaugurée par SM le Roi, le président directeur général de l'OCP a expliqué qu'il s'agit d'une unité d'une capacité de 25 millions de m<sup>3</sup> par an, ce qui en fait la première unité de dessalement d'eau de mer au Maroc en termes de capacité.

"Ce projet nous aidera à couvrir les besoins additionnels en eaux industrielles sans recourir aux eaux conventionnelles", a-t-il dit.

(Source : MAP)



Photo :DR

# L'Amour au service du vivre-ensemble

*La question que toute personne sensée poserait serait : Un français de la Croix-Rouge, ancien détenu et, de surcroît, torturé physiquement et psychologiquement lors de la guerre d'Algérie, accepterait-il que l'homme de la vie de sa fille soit un Maghrébin?*



Par K. Jawad

lemaghrebdequebec2011@yahoo.com

L'histoire vit le jour dans une bibliothèque universitaire, quand une jeune française étudiante en archéologie, absorbée par la lecture d'un livre sur l'Égyptologie attirera l'attention du jeune étudiant marocain.

Lui, natif de la ville impériale de "Fès" dont les remparts et les ruelles témoignent d'une civilisation de plus de 12 siècles.

Le jeune homme retrouva en cette jeune fille si spéciale, une interlocutrice passionnée et intéressante ! Est-ce une prémisse d'un amour impossible?

Les rencontres se multiplièrent et l'archéologue passionnée par l'Égyptologie et la culture Arabe, commença à s'attacher de plus en plus à ce jeune maghrébin, qui parlait si bien sa ville natale fondée à la fin du VIIIème siècle et qui est considérée comme l'une des capitales de la civilisation arabo-musulmane.

La jeune étudiante portait avec grâce le nom de "Marie"; elle a pour elle la beauté, l'art et la manière. Elle chante et joue de la flûte et sera accompagnée et encouragée par son futur amoureux qui avait toujours vu leur amour, une mission plutôt impossible.

## Cœur amoureux ignore les frontières

Les liens commencent à se tisser de

plus en plus vu les passions qu'ils partagent communément, et donc la musicienne appelée « mon ange » par le jeune Marocain, ne le quitte presque plus, elle mentait à ses parents, prétendant qu'elle allait passer la soirée ou la nuit chez ses copines par peur de son père, réfractaire à toute relation avec un maghrébin.

Ceci pourrait lui coûter une crise cardiaque s'il savait sa fille unique, amoureuse d'un arabe; Ce père, habitué à écouter sa fille Marie chanter tout le temps et faire des répétitions dans le jardin de leur belle demeure, n'admettrait, probablement, pas facilement ce rapprochement.

Les rencontres se faisaient au début chez le jeune marocain qui avait une belle vue, depuis la terrasse de son appartement du 12ème étage, sur un lac et une belle forêt.

Les tagines aux prunes ou aux olives et le thé à la menthe, spécialités qui caractérisent les habitants de Fès, reconnues par leur hospitalité; donnaient à leurs retrouvailles un caractère de générosité des plus agréables.

## Un Amour aux sons de la flûte et aux odeurs du Tagine

Pendant que les tajines mijotaient, Marie chantait du Céline Dion: elle adorait fredonner la chanson connue dans le film Titanic. Elle ne la chantait jamais, auparavant, mais elle l'a apprise, dès qu'elle a su que c'était la préférée de son amoureux. Alors, le balcon du 12ème étage était souvent transformé en Titanic!

Le jeune Marocain passionné aussi par le théâtre (et souvent de bonne humeur), se trouva face à une situation un peu délicate: Marie préfère faire ses répétitions de la flûte chez lui pendant le week-end. Or les voisins, dérangés, viennent frapper à sa porte pour se plaindre du bruit. Il fit de son mieux pour cacher ces plaintes à son « ange » pour ne pas l'attrister. Mais, malheureusement les voisins insistèrent si bien que les répétitions finirent par se faire... en plein air, au bord du lac.

Mais ce ne furent pas ces répétitions en plein air qui commencèrent à rendre Marie triste : Ce serait plutôt

Cette page est dédiée à nos lectrices et lecteurs.

**Vous avez une Histoire personnelle, une plainte, une opinion qui vous tient à cœur et que vous voulez partager ?**

Envoyez-nous votre texte par courriel à:

[info@maghreb-canada.ca](mailto:info@maghreb-canada.ca)

Nous nous ferons un plaisir de vous publier.

(Maximum 1000 mots)

la peur de perdre celui qui vint de conquérir son cœur. Elle savait qu'il ne tolérerait pas le moindre propos raciste de la part de son père sans riposter.

De son côté, le jeune Marocain ne pouvait plus supporter de voir son ange (qu'il l'appelait) attristée tous les jours. Alors, il lui a proposé une rencontre avec son père dans un café; une rencontre pour échanger et se connaître davantage. Le père refuse catégoriquement.

Les jours passent et Marie se montrait de plus en plus triste en rentrant à la maison. Voyant l'état de sa fille, sa maman pris les devants et exige du père de rencontrer le jeune homme dont leur fille était si amoureuse. Le père finit par plier.

La rencontre eut lieu enfin et le jeune homme usa de son talent d'orateur si bien qu'un contact humain fut établi avec ce père qui ne tolérait même pas de voir un Arabe dans la rue. Il alla même jusqu'à dire : « mais il est gentil celui-là ! Il est différent ». Et de demander au jeune homme de lui parler davantage de... sa ville natale; Fès !

Marie, le visage pâle, n'en revenait tout simplement pas ! Elle s'est vue renaître de ses cendres, et, les yeux brillants, remercia son papa pour cette surprenante prise de conscience. Ses pleurs cessent et, de nouveau, elle se fait entendre chanter de très loin: Les sorties et les longs week-ends commencent à se passer en la présence de ses parents! Et c'est ainsi qu'ils ont visité ensemble le musée de 2ème guerre mondiale en Normandie, le Mont Saint Michel, les falaises d'Étretat, l'aqua-

rium de Saint Malo et le plus grand pont de l'Europe du Havre(...)

Marie finit par déménager chez son amoureux et, les parents très attachés à leur fille, passeront souvent les visiter, goûter aux tagines savamment préparés par le jeune marocain et accompagnés du vin Sidi Brahim; production purement algérienne, que le papa a adoré dès la première dégustation. Les quatre se voient presque souvent, jusqu'à ce que Marie commence à se plaindre de ne pas avoir davantage d'intimité avec son amoureux. Mais ce dernier complotait avec le papa, qui est devenu son meilleur ami, surtout pour ramener Marie à changer d'avis et de continuer à sortir ensemble avec les parents en profitant de leurs week-end ensemble !

Pour faire court, le père s'est si bien attaché à ce jeune homme, que lorsque Marie passe seule à la maison familiale, il ne manque pas de lui lancer avec inquiétude "Mais où est donc passé le Prince des Arabes ?"

Le cas de cette famille n'est pas isolé. Les cheminements diffèrent d'une famille à l'autre, mais le dénouement est souvent le même : L'Amour finit par triompher de la haine, de la xénophobie; voire du racisme. Et le jour où on décidera de faire la part des choses, de colporter autant ces histoires que les histoires d'horreur, impliquant "l'Autre", dont se gargarise les médias, le Vivre-ensemble ne s'en portera que mieux. Car l'Autre, n'est pas toujours, voleur, violeur, sale et menteur. L'Autre a aussi un cœur et des valeurs.



## Le tourisme écologique, une solution pour protéger les zones humides

**L**e tourisme écologique, qui est "très important" pour le développement local, rural et régional, est une solution idoine pour protéger les zones humides, a souligné le Haut-commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Abdeladim El Hafi.

La protection de ces zones passe par des étapes, à savoir l'inscription de 25 zones humides dans la convention de Ramsar entre 2005 et 2014, a indiqué M. El Hafi dans une interview accordée à la MAP à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

"Nous comptons inscrire 30 sites supplémentaires en 2015-2024, un chiffre important par rapport aux autres pays, l'objectif étant honorer des engagements et créer de nouveaux modèles de développement", a-t-il ajouté.

La deuxième étape a consisté à préparer un cadre juridique propice, à travers la promulgation en 2010 de la loi relative aux aires protégées qui se veut "une plateforme de tous les engagements, des droits et des méthodes", préparée dans un cadre participatif.

La troisième étape consiste à convaincre les populations que les interventions entreprises dans le cadre du tourisme écologique visent à protéger le système écologique et sont en faveur du développement durable, a-t-il poursuivi.

M. El Hafi a rappelé, dans ce cadre, la signature de conventions de coopération pour la promotion du tourisme durable entre son département et le ministère du Tourisme ainsi qu'avec l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ).

En vertu de la deuxième convention qui porte sur le développement et la valorisation des produits écotouristiques au niveau des espaces naturels, notamment les Sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) des régions Souss-Massa et Béni Mellal-Khénifra, la GIZ contribue avec une enveloppe de plus de 4 millions d'euros.

Le responsable a souligné, à cet égard, l'importance du volet scientifique, de développement et écologique pour réussir toutes les opérations.

A l'occasion de la célébration, cette année, de la Journée internationale des zones humides, quatre conventions seront signées, a-t-il annoncé.

Il s'agit d'une convention avec l'Observatoire national de la mer et du littoral en France qui a une grande expérience en la matière, ayant pour objectif la mise en place d'un cadre de génie écologique dans les zones humides et l'échange d'expertises.

La deuxième convention, qui sera signée avec la société civile, représen-

tée par l'Alliance marocaine du climat et du développement durable, a pour objectif la sensibilisation et le renforcement des capacités et expertises de la société civile.

La troisième, signée avec l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture, vise à développer l'aquaculture et à booster les investissements dans ce domaine, que ce soit dans les eaux continentales ou de mer, a fait savoir le Haut-commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification.

La quatrième sera signée avec la Fédération royale marocaine de pêche de loisir, a-t-il précisé, mettant en exergue le rôle du divertissement dans l'amélioration des revenus des populations locales et la réduction des pressions sur ces zones humides, a-t-il enchaîné.

Interrogé sur les méthodes de protection des zones humides, M. El Hafi a expliqué que cela diffère selon la spécificité de chaque zone et les ressources qui y sont disponibles.

La meilleure méthode reste d'éviter une surexploitation de ces zones et cela est opéré en coordination avec la société civile et les coopératives locales dans le cadre d'une démarche participative, a-t-il fait savoir.

"Les zones humides au Maroc, qui constituent des refuges pour des multitudes d'oiseaux migrateurs, sont des sites écologiques d'une importance internationale, vu leur lien direct avec les zones humides de la Méditerranée, a-t-il affirmé.

"Le Maroc assume une responsabilité internationale en matière de protection de la biodiversité", a-t-il dit, relevant les défis affrontés par les zones humides au niveau international.

Ces zones constituent la source de revenu quotidien pour 1 milliard d'habitants, a noté M. El Hafi, déplorant une dégradation de leur état depuis 1900 avec une disparition de 65 pc et une extinction de 75 pc des espèces vivantes dans les eaux douces depuis 1970.

La lutte contre la pauvreté au niveau mondial est tributaire de la préservation du système environnemental et des zones humides en particulier, a-t-il ajouté.

Il a appelé, dans ce cadre, à préserver la pérennité de ces zones qui se veulent "une source de vie pour la population, un lieu privilégié pour le tourisme, la pêche et l'eau douce, ainsi qu'un moyen pour la protection des systèmes environnementaux et la limitation des dégâts des inondations".

"On ne peut tirer des avantages de ces zones que par la préservation de l'équilibre de ces zones", a-t-il conclu.

Source : MAP

## La plus grande centrale solaire du monde est Marocaine

**E**n présence de nombreuses personnalités étrangères, dont Madame Ségolène Royal, Ministre française de l'Ecologie et pressentie future Ministre des Affaires Etrangères, de la presse internationale et nationale et des membres du gouvernement marocain au grand complet, le Roi Mohammed VI a inauguré, le jeudi 04 février 2016 à Ouarzazate (Maroc) la première phase du plus grand complexe d'énergie solaire au Monde.

Ce site, Noor 1, couvre une superficie de 450 hectares dotée de 500 plaques réfléchissantes incurvées sur 800 rangées et aura une production de 160 mégawatts.

Le site sera complété par trois autres sites solaires Noor 2, Noor 3, Noor 4, couvrant une superficie totale de 3093 hectares dotée de plus de 20 000 collecteurs afin d'atteindre une capacité de production électrique de 2 000 mégawatts en 2020.

Ce parc solaire, inauguré par le Sa Majesté le Roi Mohammed

VI, a pour ambition de couvrir 42% des besoins énergétiques du Maroc, de fournir en électricité un million de foyers, de générer, à long terme 1600 emplois et de réduire la dépendance énergétique du Maroc.

Un projet à forte valeur ajoutée pour la région d'implantation que vient d'inaugurer le Souverain marocain, contribuant à son développement socio-économique et culturel, au désenclavement de nombreux villages et à l'émergence de nouveaux produits touristiques au service du rayonnement international de la province de Ouarzazate.

Un projet qui répond parfaitement aux normes internationales relatives au rejet de CO2 et a nécessité un budget d'investissement de 9 milliards de dollars, constitue au final le fer de lance de la stratégie marocaine en matière d'énergie propre.

Farid Mnebhi.

# L'engrenage de la déchéance de la nationalité

*Après le deuxième attentat terroriste survenu le mois de novembre 2015, François Hollande a déclaré l'état d'urgence et beaucoup d'autres mesures parmi lesquelles, figure la déchéance de la nationalité française pour les binationaux. En fait, cette mesure, François Hollande l'a empruntée au parti de droite. Nul n'est dupe ! Le Président actuel pense à 2017, et il fait tout pour attirer l'électorat de tous bords, quitte même à vendre son âme au diable.*



Par Mustapha Bouhaddar

Les binationaux et surtout les Français de confession musulmane sont la cible de cette loi. Déjà après les attentats, on a enregistré des centaines d'agressions sur les femmes voilées, et le sacage des mosquées partout en France. Le racisme antimusulman en France est quatre fois supérieur au racisme anti-noir aux Etats-Unis. Il faut ajouter à ça, des pseudo-intellectuels à l'image d'Alain Finkielkraut, futur académicien, qui stigmatise les musulmans dans tous ses ouvrages. Il donne son avis sur l'islam, une religion qu'il ne connaît pas. Et aussi sur les banlieues où il n'a jamais mis les pieds. Il n'a aucune compétence sur les questions migratoires. Et quand on le contredit dans un débat télévisé, il demande à haute voix à ses contradicteurs de se taire. D'ailleurs, il y a une vidéo de lui qui circule sur le web et qui s'intitule : « taisez-vous ». Cette vidéo est enregistrée au cours d'un débat intitulé « Doit-on se ressembler pour pouvoir vivre ensemble dans le même pays ? »

Pour Finkielkraut, un immigré qui possède la nationalité française doit connaître Flaubert, et si possible toute l'Histoire de France. Quand la France en mal de mains d'œuvre, est allée les chercher nos parents au pays, elle n'a pas demandé à ces derniers s'ils maîtrisent l'Histoire de France. Quand mon père est arrivé en France à l'âge de 18 ans dans les années 60, on lui a donné une pelle, et on lui a demandé de creuser. Maintenant, on demande aux immigrés de se dépouiller de leurs cultures, et même de changer leurs prénoms, comme le propose Zemmour, un autre pseudo-intellectuel.

François Hollande qui s'est mis à dos toute une partie de la gauche et une

grande majorité de Français d'origine étrangère s'est mis dans un engrenage, et il ne sait pas comment en sortir. Car, ces français de seconde zone, vont aussi. Et le Président a besoin de leurs votes en 2017.

Il faut savoir que 50% des jeunes français qui partent en Syrie sont d'origine française. Ils ne sont pas musulmans, ils n'ont jamais connu l'immigration, et sont souvent issus de milieu favorisé. Parmi les terroristes de confession musulmane, on trouve des jeunes qui sont très bons élèves et issus de milieu favorisé aussi. Alors qu'est-ce qui pousse ces jeunes à immigrer en Syrie, et à mourir pour le djihad ? Sûrement le manque de spiritualité, et aussi ils ne supportent plus de vivre dans un monde creux. Un monde de consommation, et de mondialisation. Ces jeunes souffrent, ils ne trouvent pas d'idéal qui donnera un sens à leurs vies. Et les rabatteurs qui sévissent sur le net, leur propose cet idéal ; un moyen pour exister. Il faut que François Hollande sache que les terroristes actuels sont des kamikazes, ils ne se disent pas le moment venu, au moment de déclencher leurs ceintures : « Ah Zut ! Si je me fais exploser, je vais perdre ma nationalité. »

Cette loi sur la déchéance de la nationalité est un enfumage, comme le sont les commémorations récemment. Trop de commémorations tuent les commémorations. D'ailleurs, il n'y a pas eu grand monde à la commémoration de Charlie Hebdo. Les vrais problèmes des Français sont ailleurs, avec le chômage qui augmente, de plus en plus de jeunes ne trouvent pas de travail. Et que fait le gouvernement ? Il est en train de réfléchir à un moyen pour taxer les chômeurs, verser moins de 75 % à ces derniers. Car les salariés qui ont cotisé pendant des années à l'assurance chômage, et qui perdent leurs emplois perçoivent trop d'argent. Comment un smicard peut-il s'en sortir avec moins de 75% de son salaire ?

A l'heure où j'écris cet article, La ministre des gardes des sceaux Christiane Taubira, vient de présenter sa démission, car elle juge que cette loi sur la déchéance de la nationalité est déplacée. Madame Taubira, contrairement au Président de la République est cohérente. Elle a choisi d'adhérer au Parti Socialiste pour les valeurs humanistes que ce parti prône. Elle n'a pas envie de défendre une loi avec laquelle, elle n'est pas d'accord, et elle mérite du respect.

Monsieur le Président : « Nous, Français de hasard, car on ne choisit pas le lieu de notre naissance, ni notre origine, ne voulons plus être français, tant que vous incarnerez cette idée de la France. »

Comme le rapporte « L'Express » du 22 janvier 2016, la réforme constitutionnelle, qui doit être examinée à compter du 5 février par les députés, exigera pour être votée définitivement une majorité des trois cinquièmes du Congrès, députés et sénateurs réunis. Comme on lui demandait si une majorité de députés PS voteraient finalement la réforme constitutionnelle et la déchéance, Jean Christophe Cambadélis s'est voulu prudent mercredi : « Je n'en sais rien. Je n'ai pas sondé les reins et les cœurs de

cette étape. »

L'opposition de droite, globalement favorable aux deux mesures proposées, tient pour sa part à ce que la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme figure bien dans la constitution. Vingt parlementaires LR, dont Nathalie Kosciusko-Moizet et le Juppéiste Edouard Philippe, ont cependant fait savoir dans une tribune au Figaro vendredi, qu'ils ne voteraient pas cette réforme constitutionnelle dénonçant un projet « inutile et dangereux » et une « manipulation politique ».

Quant à moi, je vais me faire faire une carte d'identité de citoyen du monde.

## Le Printemps Arabe 5 ans après

Tout a commencé avec l'immolation par le feu du marchand de légumes tunisien, Mohamed Bouazizi en 2011. Après, tout le monde connaît la suite, le Printemps Arabe, est né avec la révolution tunisienne.

Cinq ans après, on constate malheureusement que le Printemps Arabe, est une montagne qui a accouché d'une souris. En effet, en Tunisie, là où la contestation a commencé, le pays a tiré un trait sur la dictature de Ben Ali. Mais personne ne s'attendait à ce que ce soit un vieil homme de plus de 80 ans, qui prendra en main la destinée de ce pays plombé par le chômage et la menace terroriste. L'Egypte n'est pas en reste, car les portraits de Hosni Moubarak ont été remplacés par un autre militaire, le général Al Sissi qui a réprimé les islamistes et a repris le pays en main. En Libye, un gouvernement d'union nationale, vient d'être formé aujourd'hui, une timide avancée, alors que depuis la disparition de Kadhafi, les milices tribales armées, font la loi, et DAECH s'y implante.

Donc, trois guerres civiles, une poussée islamiste, et une menace djihadiste grandissante, c'est l'amer bilan du Printemps Arabe.

### Une désillusion

Certains politologues disent dans les médias que le Printemps Arabe est jeune, car les révolutions françaises (1789-1848) ont mis des années à s'affirmer. Cinq après la Révolution de 1789, la dictature de Robespierre, la grande terreur, la récupération, l'appropriation de la Révolution, non seulement par Robespierre, mais aussi par le directoire. Et pour finir, la confiscation de la Révolution par Bonaparte. Les Révolutions dévorent toujours leurs propres enfants. Mais, on n'est plus en 1789, les jeunes n'ont pas le temps d'attendre. A l'heure

d'Internet et Facebook, les bêtes noires de la censure, ces jeunes qui ont déclenché la révolution ont déchanté. La désespérance sociale et politique, fonctionnent toujours.

### Un échec

Bien entendu, c'est trop tôt, cinq ans c'est rien du tout. Mais, personne n'a prévu, quand les révolutions ont commencé que les dictateurs qui étaient là pendant des décennies allaient tomber, et que le système allait demeurer. On a pensé que tout allait basculer.

Les dictateurs sont tombés, ils ont fui, ils sont partis, mais les institutions, et les infrastructures qui nourrissaient, et alimentaient ces régimes, sont toujours là. Le grand mérite du Printemps Arabe c'est nous montrer qu'on était en face d'un film de science-fiction. On est en face de régimes artificiels.

### Aujourd'hui

La situation des pays impliqués dans le Printemps Arabe semble plus compliquée qu'il y a cinq ans, dans de nombreux pays, à l'instar de la Syrie où le climat est électrique, à cause de DAECH entre autre. L'Irak quant à lui, est au bord du gouffre, même s'il n'a pas connu le Printemps Arabe. L'avancée des djihadistes de l'Etat islamique au-delà même du monde arabe, et la montée des tensions entre l'Iran perse chiite et le royaume sunnite saoudien, n'offrent rien à présager de positif.

Peut-on espérer que le Printemps Arabe n'a pas encore dit son dernier mot, et comme toutes les grandes révolutions, à l'image de la Révolution française, il faut lui laisser encore quelques années, même si dans certains pays comme le Yémen, le Libye, et la Syrie, la situation est au bord du chaos.

Mustapha Bouhaddar

# France : L'atteinte à la conception universelle de la citoyenneté

*Pour la première fois depuis la Charte de 1814, le gouvernement français décide de rédiger seul, par un décret en Conseil d'État, un texte proclamant des libertés fondamentales.*



Par Abdelrhani Belhalloumi  
(Belgique)

Il s'agit d'une proposition de charte présentée en janvier 2010, lors du calamiteux débat sur l'identité nationale en France. Une disposition qui a inscrit une différenciation à vie entre français naturalisés qu'on peut déchoir de leur nationalité, les seuls à avoir des devoirs et l'obligation de signer une charte des devoirs du citoyen, et les français nés français qui en sont exemptés. Ces derniers ne doivent ni signer la dite charte, ni montrer qu'ils connaissent et adhèrent aux principes et valeurs de la République française, à la Déclaration des droits de l'homme du citoyen du 26 août 1789, au Préambule de 1946, ou tout autre texte proclamant les valeurs de la République.

## Citoyenneté multi-vitesses

Le principe d'égalité soumet pourtant tous les citoyens, sans distinction d'origine, aux mêmes droits. Principe bafoué dans la réforme constitutionnelle décidée suite aux attentats barbares qui ont frappé la France le 13 novembre 2015, et que je condamne. La déchéance de nationalité des binationaux nés en France est maintenue dans le projet. Ils risquent la déchéance de nationalité s'ils sont définitivement condamnés pour terrorisme ou pour crime contre la nation. Le texte du gouvernement prévoit qu'ils doivent effectuer leur peine et une rétention de sûreté en France et qu'à l'issue de cette peine, ils sont déchus et

expulsés. Comme si les pays tiers allaient accepter sur leur sol un terroriste français, né en France, ayant payé ses taxes en France et ayant perpétré des actes terroristes en France.

C'est un manque de discernement et de considération envers les pays tiers, que de songer à leur confier une personne ayant connu le processus de 'prisonisation', des effets psychosociaux catastrophiques liés aux longues peines et la modification de la personnalité. Oui, le comportement social d'un terroriste français et ses syndromes psychopathologiques rendent impossible son accueil ailleurs qu'en France.

C'est pourquoi, la déchéance n'aura pas d'impact positif sur la lutte contre le terrorisme, mais porte plutôt atteinte au principe constitutionnel d'égalité, l'un des trois à figurer dans la devise de la République française. L'égalité caractérise la représentation française de la vie en société et trouve un multiple « ancrage » explicite dans le corpus constitutionnel. Et donc, les français visés par la déchéance seront mal considérés, caricaturés et représentés comme étant les sous français susceptibles de commettre un attentat. L'égalité n'est pas un principe « déduit » par la jurisprudence constitutionnelle, comme les droits de la défense etc.... l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 fait d'ailleurs partie du » bloc de constitutionnalité » auquel le Conseil constitutionnel français confronte les lois qu'il a à examiner, depuis la célèbre décision du 16 juillet 1971.

Cet article dispose que « la loi doit être la même pour tous ». Le principe d'égalité n'accepte pas les modulations telle que la déchéance, car elle ferait d'une partie des Français de véritables sous-citoyens en possession d'une carte d'identité française, tant qu'ils n'auront pas commis d'attentat. Ces modulations ne reposent pas sur des critères objectifs. Au regard de l'objectif recherché par le législateur ; à savoir combattre le terrorisme, l'objectif est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation.

## L'art de tuer avec des mots...

Il y'a un autre problème, il s'agit de la 'libération de la parole raciste' et l'emploi fréquent de termes liés à l'idéologie néonazie, dans son entreprise raciste visant à déstabiliser la démocratie et à dénigrer les musulmans pour avoir combattu le nazisme. D'où les termes\* « islamiste,=islam terroriste, jihad\*\*=iste=jihad terroriste »\* inventés par les néonazis, et utilisés par des médias respectables et dans des discours officiels voire même des lois.

Or, si le caractère normatif d'une loi est sujet à caution, ou sa portée ou son intensité sont incertaines, les droits seront menacés. Le droit perd de sa précision en utilisant des termes vagues, démagogiques, sales ou imprécis. Montesquieu n'écrit-il pas lui aussi que « la loi ne doit pas contenir d'expression vagues » ? Remarquez la transformation des termes de la résolution 2178 de l'Onu ; de 'Combattants terroristes étrangers' on passe à 'Jihadistes'. Une résolution qui vise pourtant la Syrie et l'Irak, mais aussi l'Est de l'Ukraine (avion malaisien abattu), la République Centrafricaine, l'Est du Congo, la Birmanie (mouvement Ma Ba Tha du moine Wirathu qui massacre les Rohingyas depuis 1947), et Les combattants qui vont bombarder Gaza et reviennent en Europe bénéficier de la quiétude et l'impunité. Évidemment, Daesh en tant qu'organisation terroriste horrible qui continue à ôter la vie aux innocents partout où elle le peut, doit rester la priorité dans la lutte contre le terrorisme, sans oublier les autres.

Cela dit, peut-on établir une paix\*\*\* durable, sans faire la guerre pour avoir la paix, ni profiter de la paix pour préparer la guerre, ni détruire des pays ou les vider de leur population ?

## Notes :

\* D'autres extrémistes ont aussi mis au point des termes sales à bannir aussi, tels que Fasco-juifite, Radical christianniste, radical croisadiste etc...

\*\* Ce n'est pas le rôle du législateur ni d'aucun pays de parler du 'jihad' dans ses lois et sa communication, pour 3 raisons :

- Le jihad (vient du jouhd : l'effort) est divisé en 2 parties, le jihad majeur qui englobe toute action humanitaire, en faveur de la paix, aller vers l'autre, construire des écoles, aider les pauvres etc... Et le jihad mineur qui concerne la lutte armée légitime, comme stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre 1948;

- Parler de Jihad dans le cas de la Syrie, pays en proie à la guerre civile opposant, un pouvoir totalitaire, des terroristes et une opposition légitime, c'est non seulement une attaque et une stigmatisation de l'Islam, mais surtout une volonté d'induire l'opinion publique, les jeunes, les repris de justice et les fumeurs de shit candidats à la terreur. Considérer des actes barbares comme du Jihad relève de la démagogie, de l'ignorance, de la mauvaise foi, de l'idéologie véhiculée par Beivik, et prouve une ignorance complète de l'islam et de son message de paix.

- Une loi qui parle du 'jihad' exclut du champ de son application tous les autres terroristes et les extrémistes violents de tous bords qui constituent une menace pour la société à leur retour. Il n'y a nulle part dans le Coran ni le mot guerre, ni guerre sainte. (Verset La Vache 208). Et depuis quand le terrorisme est-il jihad ou le jihad terrorisme ?

\*\*\*Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Article 2 (4) de la Charte des Nations Unies.



# Parution du Roman "J'ai tué l'hiver" de Kamal Benkirane du Canada

“J'ai tué l'hiver” est l'intitulé d'un roman de Kamal Benkirane, professeur, poète et essayiste au Canada, et qui retrace le cheminement d'une famille marocaine immigrante à Montréal, et qui se trouvera exposée aux affres d'une injustice patente, personnifiée par l'émission d'un certificat de sécurité à l'encontre de leur fils

## ADAM.

Une histoire d'amour à travers le Québec, et où interviennent les agréments du parcours identitaire d'une famille en quête des grands espaces. Adam et Anis Karam quittent leur Maroc natal pour immigrer au Canada. Les deux frères ont faim de liberté et de découverte d'un mode de vie occidental qu'Internet diffuse de par le monde. Adam y trouvera très vite sa nouvelle place en tant que musicien, s'imprégnant des paysages caracté-

ristiques du Québec et des rencontres qu'il y fait.

Mais le soir de son premier concert, Adam est interpellé par les autorités qui l'accusent de préparer un attentat terroriste sur un vol régulier. Confrontée au silence des forces de sécurité qui affirment avoir des preuves formelles sans toutefois les divulguer, sa famille, bouleversée par ce qu'elle conçoit comme une injustice, va tenter un procès public à l'Etat pour faire rejaillir la vérité. La famille luttera contre ce destin Kafkaïen, et travers lequel

la liberté, l'amour et l'aventure vont de pair avec l'errance et la quête de soi.

Kamal Benkirane a déjà publié trois recueil de poèmes : (Les ormes diaphanes- E. Fleur de lys, Québec, 2005), puis ( Dans la chair du cri, E. Du Cygne, France, 2009 ), puis (Feuillets de l'aube, E. Edilivre en 2013 ). Il a déjà publié chez Harmattan, un essai intitulé ( Culture de la masculinité et décrochage scolaire des garçons au Québec)

Il est le fondateur de l'organisme E-Passerelle qui œuvre pour la promotion des littératures francophones au Canada. Il a participé à plusieurs projets dans le cadre de la promotion de l'interculturalité au Québec.

Voici le lien du roman (J'ai tué l'hiver) :

[http://www.editions\\_harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=49128](http://www.editions_harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=49128)



Adam et Anis Karam quittent leur Maroc natal pour immigrer au Canada. Les deux frères ont faim de liberté et de découverte d'un mode de vie occidental qu'Internet diffuse de par le monde. Adam y trouvera très vite sa nouvelle place en tant que musicien, s'imprégnant des paysages caractéristiques du Québec et des rencontres qu'il y fait.

Mais le soir de son premier concert, Adam est interpellé par les autorités qui l'accusent de préparer un attentat terroriste sur un vol régulier. Confrontée au silence des forces de sécurité qui affirment avoir des preuves formelles sans toutefois les divulguer, sa famille, bouleversée par ce qu'elle conçoit comme une injustice, va tenter un procès public à l'Etat pour faire rejaillir la vérité. Mais que peut peser l'amour d'une fratrie face à un engrenage judiciaire déterminé à inculper Adam ?



*Kamal BENKIRANE est Professeur, poète et essayiste. Il est le fondateur de l'organisme E-Passerelle qui œuvre pour la promotion des littératures francophones au Canada. Il a participé à plusieurs projets dans le cadre de la promotion de l'interculturalité au Québec. Il a publié trois recueils de poèmes et divers articles culturels et littéraires dans des revues internationales. J'ai tué l'hiver est son premier roman*

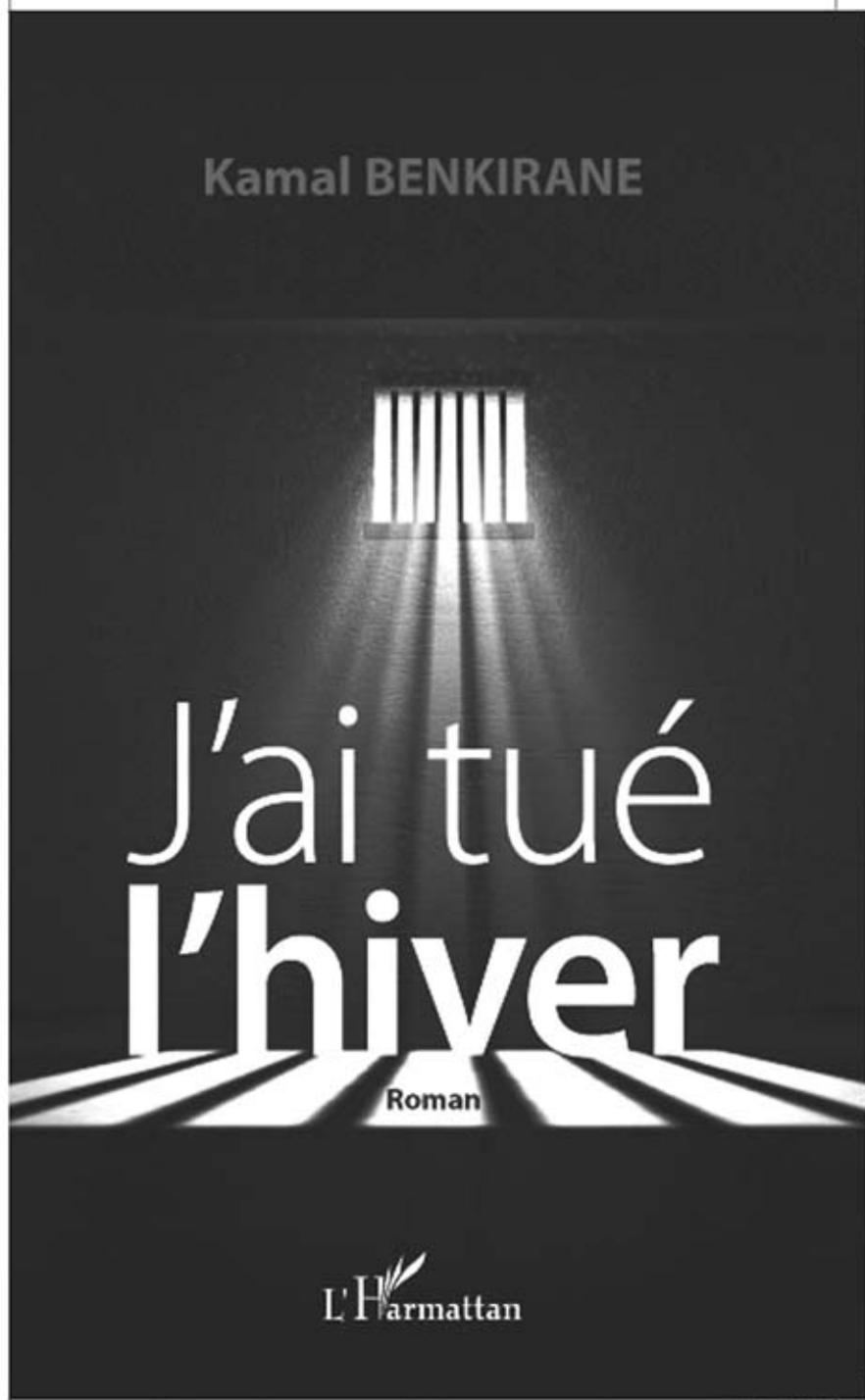
Illustration de couverture : © Thinkstock

ISBN : 978-2-343-07544-0  
19,50 €



Kamal BENKIRANE

J'ai tué l'hiver





# Maghreb-In , un évènement inédit célébrant la femme maghrébine au Québec

La Fondation Club Avenir, organisme sans but lucratif existant depuis 2002, vous présente, en collaboration avec Neofuse Events, son prochain évènement d'envergure : Maghreb-In. Cet évènement a pour but d'exposer la réussite de la femme maghrébine à travers l'aspect artistique, culturel et entrepreneurial qu'elle met de l'avant dans sa carrière. Plus encore, il s'agit du premier évènement à Montréal où les femmes d'origine maghrébine seront célébrées pour leur détermination, leur talent et leur contribution à la société d'accueil. Nous aimerions ainsi faire connaître le cheminement de la femme maghrébine dans le monde artistique et entrepreneurial au 21e siècle.

Maghreb-In aura lieu le 12 mars 2016 à la salle Bain Mathieu à partir de 17h30 (un cocktail-dîatoire sera servi). Les billets sont en prévente sur le site d'Eventbrite à 45\$ et certains billets seront disponibles à la porte le soir même à 55\$. Cet évènement, qui se veut être la première édition d'une belle tradition, a pour but de récolter des fonds qui nous permettront d'augmenter nos capacités à encourager et récompenser les membres de la communauté maghrébine qui démontre une intégration sociale et professionnelle exemplaire au Canada.

Un évènement d'une telle envergure nécessite certainement une Présidente d'honneur pouvant à la fois émouvoir et inspirer par ses mots et actions toute génération, homme et femme confondus. Ainsi, c'est avec beaucoup de fierté que nous pourrions compter sur la présence de Madame Danièle Henkel qui s'adressera à nos invités en début de soirée. Nous poursuivrons avec un défilé de mode, des allocutions d'entrepreneures (Sarra Ghribi, Faïza Antri-Bouzar) et des prestations musicales de divers artistes telle que Lynda Thalie. De plus, des toiles et sculptures d'artistes montréalais seront exposées dans la salle et des kiosques de jeunes entrepreneures d'origine maghrébine seront présentés.

Pour tous renseignements, veuillez contacter la Directrice Générale, Tina Sebti, au 514-765-8475 ou par courriel (dg@clubavenir.com).







## MAGHREB-IN

S O I R E E C A R I T A T I V E

Danièle Henkel

- ENTREPRENEURE -

Lynda Thalie

CHANTEUSE

Faïza Antri-Bouzar

DESIGNER

Sarra Ghribi

ENTREPRENEURE

COCKTAIL DINATOIRE ET PLUSIEURS AUTRES SURPRISES

# 12 MARS 2016

## BAIN MATHIEU

- 2015 ONTARIO EST, MONTREAL -

Prévente  
**45\$**  
Sur place  
**55\$**

Ouverture des portes à 17h30

Pour plus d'informations [www.clubavenir.com](http://www.clubavenir.com)





## Assemblée générale de l'Association "Soleil des Orphelins" : Bons résultats en 2015

**L**e 17 janvier dernier avait eu lieu l'assemblée générale de soleil des orphelins (SDO) et nous remercions tous ceux qui étaient présents parmi nous. L'assemblée s'est tenue dans une ambiance fraternelle « nous sommes ici comme une famille » a souligné le président de l'association.

Lors de cette assemblée, les membres et participants ont pris connaissance du rapport moral et financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015.

De très bons résultats 2015 Le nombre d'orphelins pris en charge a plus que doublé et le nombre de parrains a augmenté de 50% avec un taux de concrétisation de

promesse des dons et de parrainage de 89% comparativement à 53% les années passées. En 2015 SDO a lancé le programme famille apprécié par nos marraines et parrains et ca été une réussite avec 25 familles parrainées.

Ces bons résultats donnent l'énergie à toute l'équipe : membres du Conseil d'administration et du comité de gestion à continuer ce bon travail avec dévouement au service des orphelins dans le besoin. Nous remercions sincèrement tous les marraines, parrains, donateurs et bénévoles de leur engagement et implication auprès de notre association soleil des orphelins et grâce à eux nous avons pu soulager la pauvreté des centaines d'orphelins.

### Actions 2016

En 2016, les défis à relever sont nombreux :

- Nous devons continuer à venir en aide aux enfants plus vulnérables et aux plus démunis à travers le parrainage des orphelins et également de familles d'orphelins.
- Augmenter le nombre d'orphelins pris en charge en cherchant plus de parrains;
- Relancer le programme de parrainage de familles;
- Nouveaux partenaires sur le terrain;
- Visibilité géographique et Présence web;

- Reconnaissance de tous les bénévoles anciens et actuels.

### Notre partenaire officiel 2016

Soleil des orphelins est très fier de vous annoncer que son partenaire officiel pour l'année 2016 est : Castel Boulangerie qui va soutenir SDO et commanditer toutes nos activités et événements de l'année 2106 et nous remercions son propriétaire Marouane pour son engagement et support

Aidez nous à poursuivre notre travail en faveur de ces orphelins et de contribuer à sauver des vies en faisant dès aujourd'hui votre don ou en parrainant un orphelin ou une famille.

## Taekwondo : Fadi Ferchichi participe à l'US open 2016 à Reno (Nevada)

**L'**école des champions olympiques encourage son jeune athlète Fadi Ferchichi (Au milieu de la Photo) pour sa première participation internationale à l'US open 2016 à Reno, Nevada du 2 au 7 février 2016.

Fadi, qui participe aussi au Canada Open 2016 (du 11 au 14 février 2016 au centre Claude Robillard à Montréal) est un jeune canadien d'origine maroco-tunisienne, né en 1998 à Rabat (Maroc).

Depuis l'âge de 5 ans, a entamé le monde des arts martiaux mais plus particulièrement le Taekwondo où

il a pu évoluer son niveau à travers les stages et les combats durant une dizaine d'année en gagnant des médailles et des certificats d'honneur au domaine du Taekwondo et depuis son arrivée au canada avec sa famille il a rejoint l'école des champions en cadré par Me Abdelilah Es Sabbar, en poursuivant son chemin en taekwondo avec beaucoup de succès et des bonnes résultats.

Médaillé plusieurs fois et champion du Québec en 2013, Fadi poursuit actuellement ses études au collège Athunstic.

Source : École des champions olym-

## Appel du Centre Communautaire Al Bayane sis au : 5865, Boulevard Saint-Michel H1Y 2E QC Montréal

**L**e Centre communautaire islamique Al Bayane, situé sur le boulevard Saint-Michel (Coin boulevard Rosemont) offre ses services au sein de la communauté musulmane et maghrébine. Parmi ces services :

- Différentes activités pour les adultes et ainsi que pour les jeunes;
- Aide spécial fournis aux jeunes, femmes, ainés, spécialistes, psychologues, médiateurs...;
- Aide à la résolution des problèmes sociaux de type familial et conjugal;
- Aide aux nouveaux immigrés en vue de s'intégrer dans la société québécoise et canadienne;

- Dépannage Alimentaire;
- Aide aux devoirs pour les jeunes enfants;
- Cours d'apprentissage de base et de niveau expert de la langue arabe pour tous âges;
- Cours d'apprentissage de langue française - espagnole - anglaise.

Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles. Pour toute information, veuillez communiquer avec M. Naim au (438) 877-8389 ou par courriel a l'adresse suivante:

[cci.al.bayane07@gmail.com](mailto:cci.al.bayane07@gmail.com)





www.soleildesorphelins.org

قال رسول الله عليه الصلاة والسلام :

أنا وكافل اليتيم في الجنة هكذا

وأشار بالسبابة والوسطى وفرج بينهما شيئاً

صحيح البخاري

# Souper bénéfice

au profit des orphelins nécessiteux

Samedi 20 Février 2016 à 18h00  
Embassy Plaza Laval  
1003 Boul Curé-Labelle  
Laval, Qc H7V 2V6

Chorale Arije



Groupe bassmate Montréal  
Aissawa

Sous la direction du mqadem Rachid



Grande Soirée Enfants  
Magicien, jeux, animation,  
animal Show, cinéma et +



Prix adulte : Prévente 35\$  
Enfants 3@10 : 15\$ | Garderie: 7\$



Réservation obligatoire  
514 717-7479 | Billets en ligne  
[sopersdo2016.eventbrite.ca/](http://sopersdo2016.eventbrite.ca/)



Partenaires Médias



Merci à notre commanditaire officiel  
**Castel boulangerie**  
[www.boulangeriecastel.ca](http://www.boulangeriecastel.ca)



Garage Auto Luxe

